Envoyé en préfecture le 17/10/2024
Reçu en préfecture le 17/10/2024
Publié le 18/10/2024
ID : 060-216001743-20240219-17BIS_CM190224-CC

ANNEXE 2

Plan d'action de l'ORT Cœur d'agglomération

Liste et fiches-action

AVENANT ACV2

CONVENTION CADRE ACV CREIL – ORT CŒUR D'AGGLOMERATION

Envoyé en préfecture le 17/10/2024
Reçu en préfecture le 17/10/2024
Publié le 18/10/2024
ID : 060-216001743-20240219-17BIS_CM190224-CC

Sommaire

SOMMAIRE 2

A. RAPPEL 3

B. FICHES-ACTIONS COMMUNES AUX TROIS VILLES DE L'ORT CŒUR D'AGGLOMERATION (CREIL, NOGENT SUR OISE ET MONTATAIRE) 4

GARE CŒUR D AGGLO - PLAN GUIDE : ACTUALISATION ET CONCERTATION 5
GARE CŒUR D'AGGLO - TRANSFORMATION DES ESPACES PUBLICS 9
GARE CŒUR D'AGGLO – POLE GARE – SITES STRATEGIQUES SNCF 12
GARE CŒUR D'AGGLO - POLE GARE – VOLET INFRASTRUCTURES ET MOBILITES 16
VALORISATION DES BERGES DE L'OISE 18

C. SECTEUR D'INTERVENTION PRINCIPALE DE L'ORT – CENTRE-VILLE DE CREIL- VILLE LABELISEE ACTION CŒUR DE VILLE 21

QUARTIER EC' EAU PORT 22
OPAH RU (2020-2025) 27
PARTENARIAT ACTION LOGEMENT 2023-2026 29
CHIC PARISIEN – REHABILITATION DANS L ANCIEN 31
EXPERIMENTATION UP + / POUVOIR D'ACHAT ET VITALITE COMMERCIALE 32
VERS UNE DIVERSIFICATION DU CENTRE VILLE 34
REHABILITATION MUSEE - CHATEAU 37
EGLISE SAINT-MEDARD : RESTAURATION 40
HALLE FICHET – REHABILITATION ET PRE-PROGRAMME 42
LIDO – NOUVEAUX USAGES ? 44
ANIMATIONS ARTISTIQUES POSSIBLES EN PERIMETRE ACV2 46
COPROPRIETE 1-25 RUE JEAN JAURES : FRESQUE 49
SIGNALETIQUE ART EN CŒUR DE VILLE 51
PLACE DU 08 MAI : REQUALIFICATION 52
PLACE SAINT MEDARD ET ACCROCHES URBAINES : REQUALIFICATION 54
EXPERIMENTATION PARCOURS DESIGN ACTIF GARE/SAINT MEDARD 56
GARE CŒUR D'AGGLO – CAMPUS HYBRIDE – ANCIEN LYCEE GOURNAY 58

D. SECTEURS D'INTERVENTION N° 4 DE L'ORT – VILLE DE NOGENT SUR OISE 62

PROCEDURE DE CARENCE - COPROPRIETE DE LA COMMANDERIE - QUARTIER DES ROCHERS 63

E. SECTEUR D'INTERVENTION N°7 DE L'ORT – VILLE DE MONTATAIRE 65

RECONVERSION DU SITE GOSS-MARINONI – MONTATAIRE 66

Envoyé en préfecture le 17/10/2024
Reçu en préfecture le 17/10/2024
Publié le 18/10/2024
ID : 060-216001743-20240219-17BIS_CM190224-CC

A. Rappel

Les fiches actions concourant au projet du centre-ville de Creil permettent de définir précisément les investissements par lieux, leurs modalités de pilotage et les partenaires impliqués (y compris les acteurs privés), ainsi que les conditions de leur faisabilité, selon les 5 axes du programme. Certains points de vigilance sont rappelés.

Les Fiches Actions portent sur les opérations stratégiques des secteurs de l'ORT intercommunale.

Même si elles sont évolutives, elles ont l'avantage d'être un cadre de référence commun partagé par les divers services des communes et de l'ACSO. Elles indiquent une feuille de route à suivre pour le renouvellement du centre-ville de Creil et plus largement le cœur de l'agglomération.

Les axes du dispositif ACV2 sont les suivants :

	Période 2023-2026
Axe 1	De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat
Axe 2	Favoriser un développement économique et commercial équilibré
Axe 3	Développer l'accessibilité et les mobilités décarbonées
Axe 4	Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager
Axe 5	Constituer un socle de services dans chaque ville

Envoyé en préfecture le 17/10/2024
Reçu en préfecture le 17/10/2024
Publié le 18/10/2024
ID : 060-216001743-20240219-17BIS_CM190224-CC

B. Fiches-Actions communes aux trois villes de l'ORT Cœur d'agglomération (Creil, Nogent sur Oise et Montataire)

Envoyé en préfecture le 17/10/2024
Reçu en préfecture le 17/10/2024
Publié le 18/10/2024
ID : 060-216001743-20240219-17BIS_CM190224-CC

Titre du projet	GARE CŒUR D AGGLO - PLAN GUIDE : ACTUALISATION ET CONCERTATION
Type de projet	Etude (livrables de communication-concertation)
Axe de rattachement	**Axe 1 :** De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat **Axe 2 :** Favoriser un développement économique et commercial équilibré **Axe 3 :** Développer l'accessibilité et les mobilités décarbonées **Axe 4 :** Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager **Axe 5 :** Constituer un socle de services dans chaque ville
Description générale	Le projet Gare Cœur d'Agglo (GCA) est **un projet urbain et ferroviaire majeur**, sur un périmètre d'études de 270 hectares, coordonné par l'Agglomération Creil Sud Oise. Le projet s'inscrit dans le contexte de l'arrivée de la ligne à grande vitesse et la redéfinition de l'offre ferroviaire dans le cadre de la nouvelle liaison Roissy Picardie attendue en 2027. Il permet d'inscrire le développement de l'agglomération dans une métamorphose progressive mais ambitieuse à même d'accroître son attractivité en profitant des dynamiques des grands projets en cours et des spécificités propres au territoire creillois. Les cinq grands objectifs du projet Gare Cœur d'Agglo : • Favoriser l'émergence d'un pôle économique et la création d'emplois ; • Réintroduire la nature en ville ; • Faire surgir un quartier central ; • Créer des espaces publics structurants ; • Mettre en valeur l'histoire et la diversité de l'agglomération autour de la qualité de vie. ***La stratégie de mise en œuvre du projet Gare Cœur d'agglo*** TRANSFORMATION URBAINE » TRANSFORMATION D'USAGE » TRANSFORMATION D'IMAGE

DEFINITION D'UNE NOUVELLE ARMATURE URBAINE	RENOUVELLEMENT DU CŒUR URBAIN DE L'AGGLOMERATION	FAVORISER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE
• **Redéfinition du réseau de voiries en lien avec un nouveau partage modale (***Recul de la place de la voiture, au profit des transports en commun et modes actifs***)**	• **Reconversion de friches industrielles (***développer de nouvelles activités en cœur d'agglomération, afin de redynamiser le secteur***)**	• **Revalorisation de la gare comme entrée de ville (***requalification du parvis sud, création d'un nouveau parvis au nord***)**
• **Créations de nouveaux franchissements ferroviaires et d'un accès à la gare par le Nord, côté Nogent-sur-Oise**	• **Diversifier l'offre de logements (***proposer différents produits pour favoriser la mixité sociale : logements intermédiaires, accession sociale,…***)**	• **Améliorer des espaces publics (***augmenter la végétalisation et favoriser les modes doux)*

Envoyé en préfecture le 17/10/2024
Reçu en préfecture le 17/10/2024
Publié le 18/10/2024
ID : 060-216001743-20240219-17BIS_CM190224-CC

Titre du projet	GARE CŒUR D AGGLO - PLAN GUIDE : ACTUALISATION ET CONCERTATION

Le plan guide du projet Gare Cœur d'Agglomération -2015
(carte trame d'espaces publics et ilots à bâtir)

Les caractéristiques du projet GCA

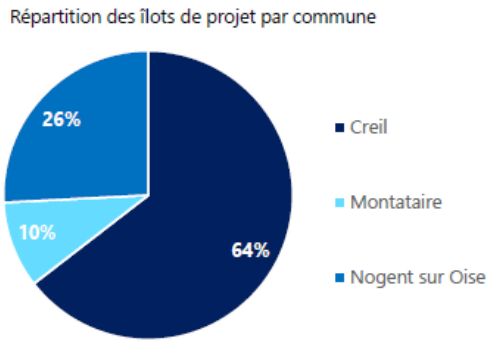

Projet Gare Cœur d'agglomération :
- **Localisé sur 3 communes** : Creil, Nogent sur Oise & Montataire pour une surface de près de 270 ha
- **Regroupant 66 îlots projets au total dont 64% se situent sur la commune de Creil**
- **A l'interface avec le projet Cœur de Ville** dont 25 îlots projets y sont inclus (38% des îlots projet)
- Regroupant **deux secteurs opérationnels : ZAC Ec'eau port et ZAC Gournay multisites**

Envoyé en préfecture le 17/10/2024
Reçu en préfecture le 17/10/2024
Publié le 18/10/2024
ID : 060-216001743-20240219-17BIS_CM190224-CC

Titre du projet	GARE CŒUR D AGGLO - PLAN GUIDE : ACTUALISATION ET CONCERTATION

La programmation prévisionnelle du projet GCA de 2015 se décompose de la manière suivante :

	SURFACE DE PLANCHER	DETAILS PROGRAMMATION	%
HABITAT	194 000 m²	+ 3 080 logements + 9 150 habitants	65
BUREAUX	50 000 m²	+ 3 300 emplois	18
EQUIPEMENTS	20 000 m²		7
ACTIVITES	20 000 m²	+ 130 emplois	7
COMMERCES/ SERVICES/ HÔTELLERIE	10 900 m²		3

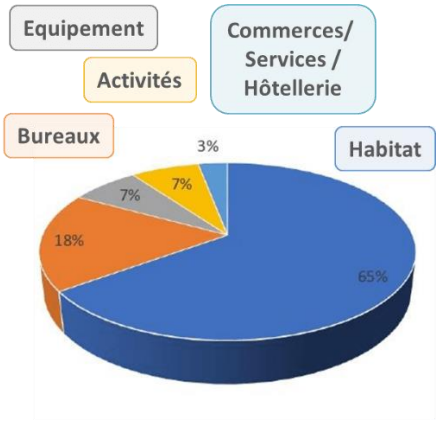

L'ANMA a réalisé un plan guide sur des sites occupés, des hypothèses ont été faites Afin d'identifier plus précisément la programmation par îlot, la SCET et CITADIA ont ajusté la programmation sur plusieurs sites (EFFIA, ENGIE, lycée Gournay, IMECA).

Les grandes étapes d'élaboration du projet Gare Cœur d'Agglo :

2013-2018 : Elaboration du plan guide par l'agence d'architecture Nicolas Michelin et Associés
2019-2020 : Elaboration d'une stratégie globale opérationnelle (SCET)
2021-2022 : Etudes pré-opérationnelles Pôle Gare
2021-2030 : Poursuite d'opérations d'habitat, d'espaces publics et d'activités économiques.
2023-2032 : Reconfiguration du pôle Gare.
Horizon 2028 : Arrivée de la liaison Roissy-Picardie TGV-TER

Objectifs

Actualisation du plan guide GCA facilitant la prise de décision :

- Des cartes de travail partagées pour le dialogue entre les collectivités et leurs partenaires ;
- Des cartes de communication pour la participation des habitants.

3 horizons :

- Ce qui est réalisé et en cours ;
- Programmation à horizon 2030/2032 (passerelle pole gare…) ;
- Projets à partir 2032.

Maitre d'ouvrage

ACSO

Envoyé en préfecture le 17/10/2024
Reçu en préfecture le 17/10/2024
Publié le 18/10/2024
ID : 060-216001743-20240219-17BIS_CM190224-CC

Titre du projet	GARE CŒUR D AGGLO - PLAN GUIDE : ACTUALISATION ET CONCERTATION
Partenaires locaux	Etat Conseil Régional Conseil Départemental EPFLO Ville de Creil Ville de Montataire Ville de Nogent sur Oise
Coût total	à définir
Financements prévisionnels	ACSO : à définir Banque des territoires : à définir
Date de lancement	2024
Date de livraison	2024 et au-delà
Indicateurs d'avancement	Réunions de travail partenarial avec l'ensemble des partenaires institutionnels et financiers Organisation de réunions de concertation et de communication auprès de la population de l'agglomération
Indicateurs de résultat	Plan guide actualisé Mise en œuvre du projet Appropriation et compréhension du projet par la population Bilan de la concertation

Envoyé en préfecture le 17/10/2024
Reçu en préfecture le 17/10/2024
Publié le 18/10/2024
ID : 060-216001743-20240219-17BIS_CM190224-CC

Titre du projet	GARE CŒUR D'AGGLO - TRANSFORMATION DES ESPACES PUBLICS
Type de projet	Etude - Travaux
Axe de rattachement	**Axe 3 :** Développer l'accessibilité et les mobilités décarbonées **Axe 4 :** Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager
Description générale	Engager une politique volontariste d'aménagement des espaces publics par l'amélioration de la biodiversité par une végétalisation raisonné du tissu urbain (ilots de fraicheur), le développement des modes doux et une optimisation de la gestion du cycle de l'eau. En effet, l'agglomération creilloise possède des atouts paysagers indéniables *(la vallée de l'Oise, la Brèche et le Thérain, les coteaux, les forêts et le Parc Naturel Régional Oise Pays de Franc)*, qui sont aujourd'hui peu perceptibles ou manquant de cohérence. En accord avec les préconisations du SCOT (trames vertes et bleues), l'intégration d'une armature paysagère (corridors verts) au coeur du quartier de gare permettra d'intégrer des espaces d'aménités et une qualité de vie spécifique aux habitants de l'agglomération. Cette "nature en ville" permet de créer des effets rapides et puissants en termes de changement d'image, d'amélioration écologique et de développement d'usages partagés. Cette armature verte permettra enfin de reconnecter la ville aux coteaux et aux grands espaces ouverts sur les plateaux tout en favorisant une meilleure connexion de la ville à son fleuve. Reliant le bâti et l'espace public, elle doit constituer le « bien commun » pour l'ensemble des quartiers de l'agglomération. ***Schéma des corridors verts entre les deux côteaux – Plan Guide GCA 2015*** 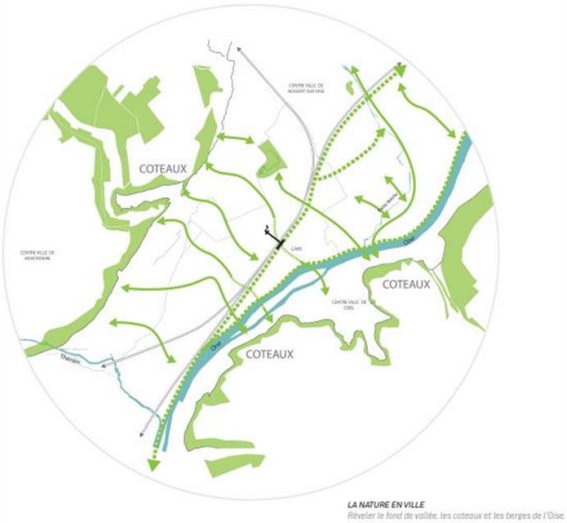 *Dans le cadre d'ACV1, en 2021, l*a commune de Creil a réalisé des éléments pré-programme pour engager la démarche de la « Ville Marchable » pour son centre-ville. Les livrables permettent d'identifier un « Volet piétons » utilisable dans le cadre du maillage d'espaces publics en cours à l'échelle élargi du Pôle Gare. Egalement l'accompagnement de la ville sur le Design Actif par l'ANCT a permis de compléter cette approche de transformation des espaces publics existants, en faveur des mobilités actives.

Envoyé en préfecture le 17/10/2024
Reçu en préfecture le 17/10/2024
Publié le 18/10/2024
ID : 060-216001743-20240219-17BIS_CM190224-CC

Carte : *Trame des pépites à activer – Extrait Etude vitalité commerciale et audit de marchabilité du centre-ville de Creil – BFLUID / MONONO - 2021*

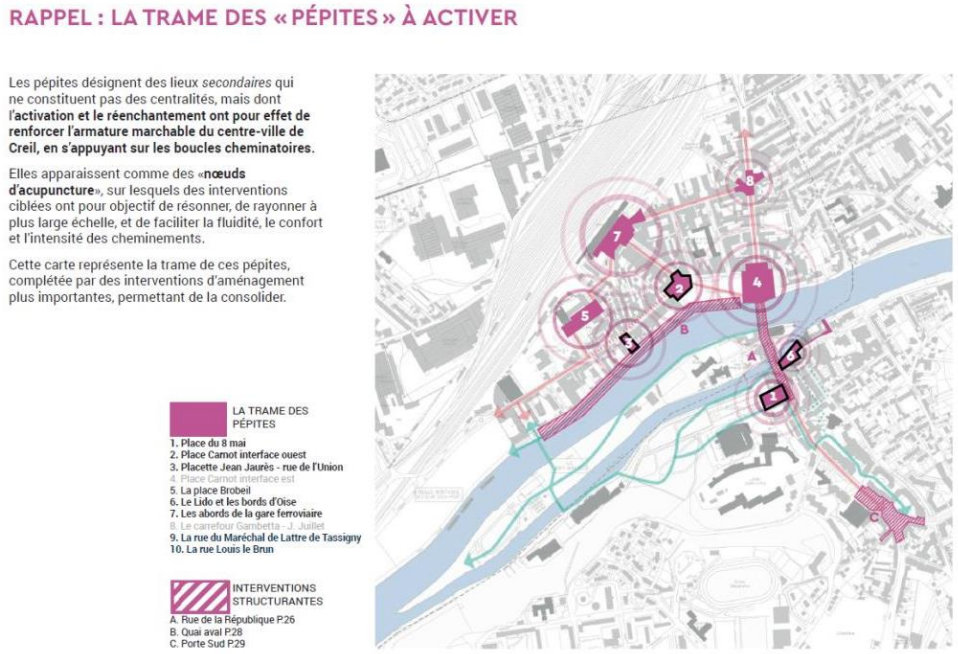

Une 1ere expérimentation démarre en 2024 en centre-ville de Creil. L'étude de conception est en cours sur le Parcours allant du Parvis de la Gare jusqu'au Conservatoire – ***CF Fiche Action Expérimentation Parcours Parvis de la Gare jusque St Médard*** – Ville de Creil

***Schéma de principe du maillage des espaces publics* (axes/voiries ; Places)- OLV – 2023**

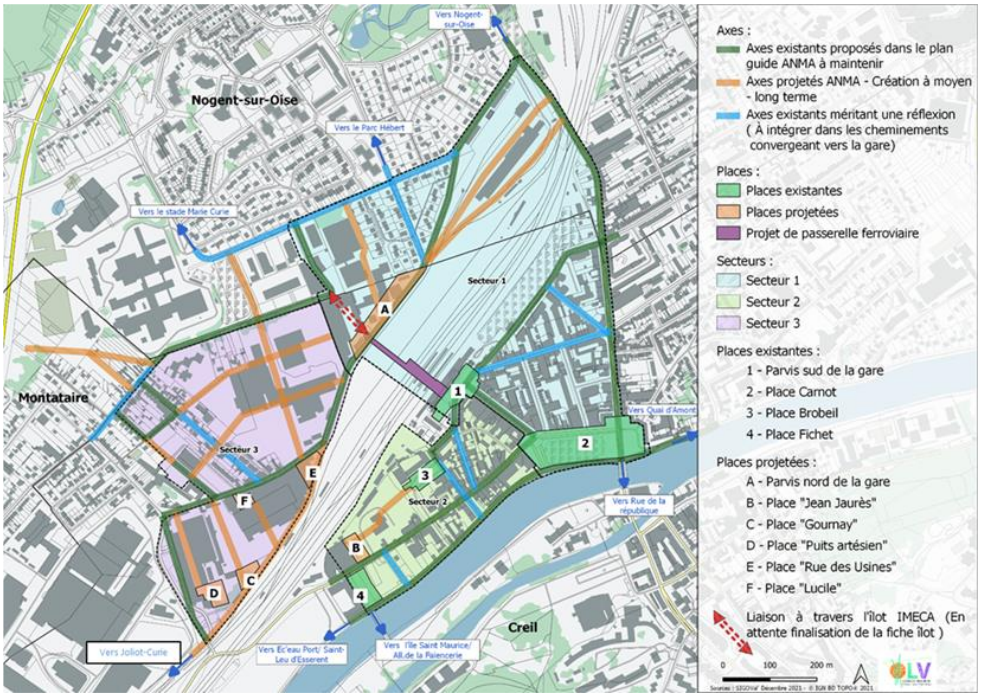

Envoyé en préfecture le 17/10/2024
Reçu en préfecture le 17/10/2024
Publié le 18/10/2024
ID : 060-216001743-20240219-17BIS_CM190224-CC

Titre du projet	GARE CŒUR D'AGGLO - TRANSFORMATION DES ESPACES PUBLICS
	Schéma des grandes orientations de circulation et de stationnement – OLV – 2023 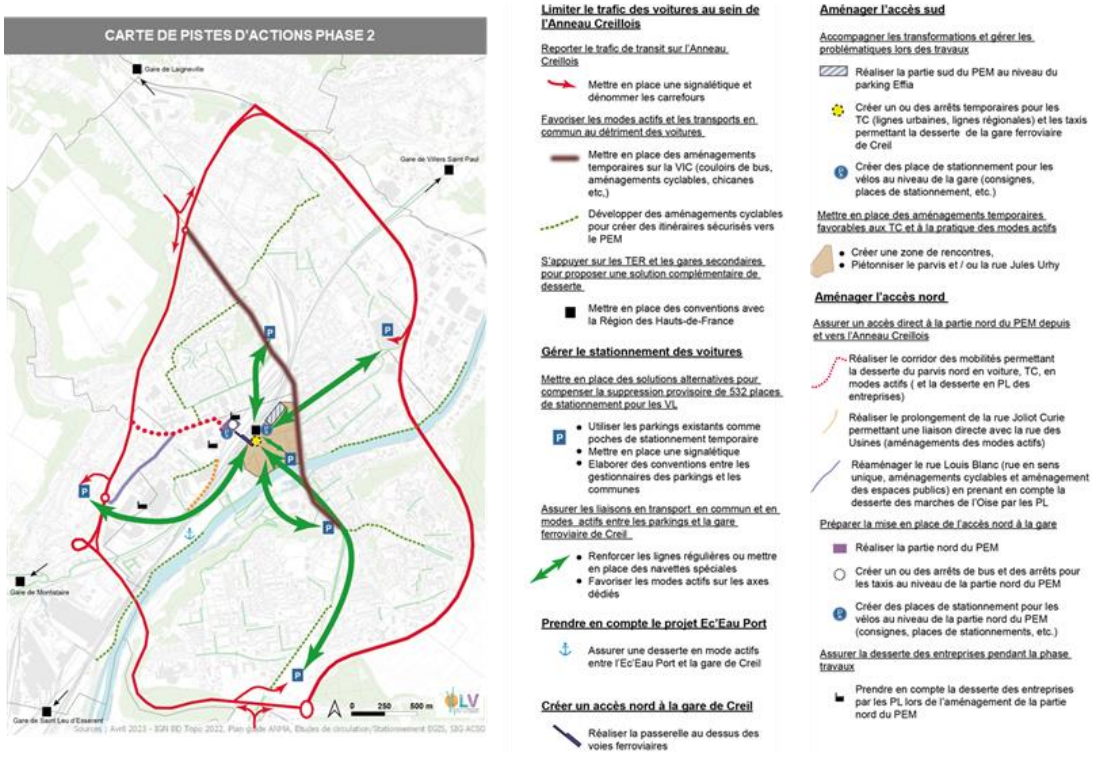
Objectifs	- Questionner la place du stationnement pour libérer de l'espace public à destination d'autres fonctions urbaines. - Adaptation au changement climatique par le développement des modes doux, une optimisation de la gestion du cycle de l'eau et favoriser la biodiversité (végétalisation / ilots de fraicheur). - Reconnecter la ville aux coteaux et aux grands espaces ouverts sur les plateaux tout en favorisant une meilleure connexion de la ville à son fleuve. - Amélioration de la qualité des espaces publics et l'image du centre-ville. - Favoriser la mixité des usages des espaces publics : le ludique, la déambulation plaisir, les déplacements quotidiens ou occasionnels de qualité.
Maitre d'ouvrage	ACSO
Partenaires locaux	Banque des Territoires /Ville de Creil/Ville de Nogent sur Oise/Ville de Montataire
Coût total	A définir
Financements prévisionnels	ACSO : à définir Etat : à définir Banque des territoires : à définir
Date de lancement	2024
Date de livraison	De 2024 à 2034
Indicateurs d'avancement	Réunion de travail avec l'ensemble des partenaires institutionnels et financiers Réunion de concertation et de communication avec les habitants de l'Agglomération Elaboration d'une programmation, d'un phasage et d'un bilan d'opération global
Indicateurs de résultat	Validation d'un Plan de maillages et d'usages des espaces publics Travaux d'aménagement d'espaces publics.

Envoyé en préfecture le 17/10/2024
Reçu en préfecture le 17/10/2024
Publié le 18/10/2024
ID : 060-216001743-20240219-17BIS_CM190224-CC

Titre du projet	GARE CŒUR D'AGGLO – POLE GARE – SITES STRATEGIQUES SNCF
Type de projet	Etude et action foncière
Axe de rattachement	**Axe 1 :** De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat **Axe 3 :** Développer l'accessibilité et les mobilités décarbonées **Axe 4 :** Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager
Description générale	Le projet Gare Cœur d'Agglo (GCA) est **un projet urbain et ferroviaire majeur.** Il permet d'inscrire le développement de l'agglomération dans une métamorphose urbaine progressive mais ambitieuse à même d'accroître son attractivité en profitant des dynamiques des grands projets en cours et des spécificités propres au territoire creillois. Les sites ferroviaires sont des éléments structurants le tissu urbain avec de nombreux enjeux d'insertion urbaine, de requalification et de diversification de programmation. Trois sites stratégiques sont déjà identifiés autour de son pôle gare, le site du parking Effia ; le site SERNAM et le site contiguë à la halle Fichet sur lesquels des réflexions doivent être engagées. *Cartographie de sites stratégiques SNCF identifiés* 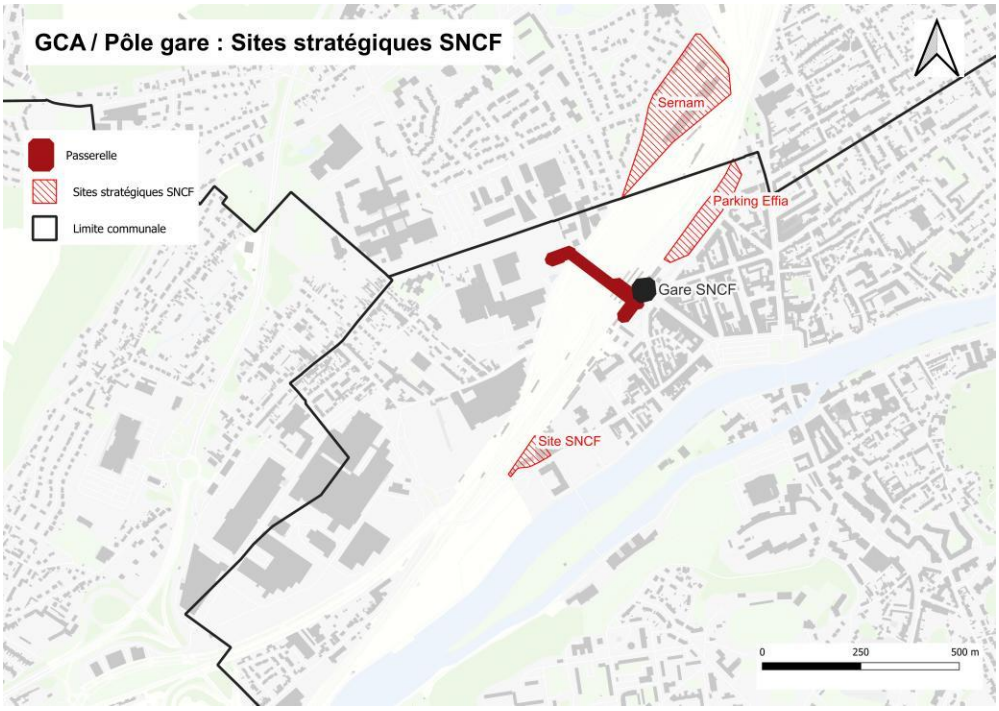 **A/ <u>Site du parking Effia</u>** *Photo aérienne du parking Effia*

Envoyé en préfecture le 17/10/2024
Reçu en préfecture le 17/10/2024
Publié le 18/10/2024
ID : 060-216001743-20240219-17BIS_CM190224-CC

Titre du projet	GARE CŒUR D'AGGLO – POLE GARE – SITES STRATEGIQUES SNCF

Schéma de principe d'aménagement de la nouvelle gare routière y compris un programme immobilier (source Groupement Scet/CITADIA en 2019)

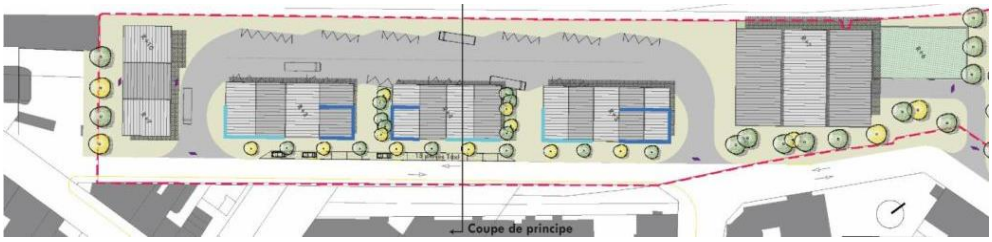

B/ <u>Site de la Sernam</u>

<u>Photo aérienne du site Sernam</u>

<u>Schéma de principe d'aménagement du site Sernam</u>

Envoyé en préfecture le 17/10/2024
Reçu en préfecture le 17/10/2024
Publié le 18/10/2024
ID : 060-216001743-20240219-17BIS_CM190224-CC

Titre du projet	GARE CŒUR D'AGGLO – POLE GARE – SITES STRATEGIQUES SNCF
	(source Plan guide ANMA en 2015) **C/ <u>Site contiguë à la Halle Fichet – Site démoli à ce jour – Emplacement réservé au PLU de la Ville de Creil (PLU – Décembre 2018)</u>**
Objectifs	- Développer des projets urbains de qualité permettant une meilleure intégration au sein du tissu urbain - Développer et renforcer le pôle d'échange multimodal par la relocalisation de la gare routière - Aménager des espaces publics de qualité *(développer des modes doux, végétalisation, ilots de fraicheur, gestion des eaux pluviales)*
Maitre d'ouvrage	ACSO Ou SNCF

Envoyé en préfecture le 17/10/2024
Reçu en préfecture le 17/10/2024
Publié le 18/10/2024
ID : 060-216001743-20240219-17BIS_CM190224-CC

Titre du projet	GARE CŒUR D'AGGLO – POLE GARE – SITES STRATEGIQUES SNCF
Partenaires locaux	Etat / Banque des Territoires / SNCF / Région Hauts de France / SMTCO / Ville de Creil / Ville de Nogent sur Oise
Coût total	A définir
Financements prévisionnels	Banque des territoires : à définir SNCF : à définir Région des Hauts de France : à définir SMCTO : à définir ACSO : à définir
Date de lancement	2024
Date de livraison	2034
Indicateurs d'avancement	Echanges avec la SNCF pour la maîtrise foncière de l'assiette foncière d'une partie du parking Effia pour la réalisation de la future gare routière. Réalisation d'une étude connexe (sous maîtrise d'ouvrage de la SNCF) pour la localisation des réseaux sur le site du parking Effia. Réunion de travail avec la SNCF pour la reconfiguration des sites stratégiques appartenant à la SNCF
Indicateurs de résultat	Acquisition de l'assiette foncière pour l'aménagement d'une nouvelle gare routière (une partie du parking Effia). Réalisation de programmes immobiliers et d'une nouvelle gare routière. Aménagement d'espaces publics de qualité

Envoyé en préfecture le 17/10/2024
Reçu en préfecture le 17/10/2024
Publié le 18/10/2024
ID : 060-216001743-20240219-17BIS_CM190224-CC

Titre du projet	GARE CŒUR D'AGGLO - POLE GARE – VOLET INFRASTRUCTURES ET MOBILITES
Type de projet	Etude
Axe de rattachement	**Axe 3** : Développer l'accessibilité et les mobilités décarbonées
Description générale	Le projet Gare Cœur d'Agglo repose sur un volet urbain et ferroviaire. Un des leviers majeurs de ce projet est le pôle gare. Celui-ci se compose de : - **La création d'une passerelle** permettant aux piétons et vélos de traverser la voie ferrée et aux voyageurs d'accéder aux quais (programme de mise en accessibilité PMR) - **La création d'un deuxième accès à la gare, au Nord** : un nouveau parvis sera créé et un parking silo de 700 places doit être réalisé pour faire face à la demande liée au projet Roissy-Picardie - **La reconfiguration de l'actuel parvis sud ainsi que la relocalisation de la gare routière.** Le projet de pôle gare, avec l'arrivée du projet Roissy-Picardie et le développement urbain du cœur d'agglomération, va générer un trafic supplémentaire et un besoin de renfort du maillage de la voirie et des espaces publics. L'ACSO a confié une étude sur la circulation et le stationnement au bureau d'étude EGIS. Cette étude a confirmé la nécessite de relier le futur parvis Nord à la rocade pour éviter l'engorgement des quartiers situées au nord de la gare. C'est pourquoi, l'ACSO envisage d'étudier la faisabilité de ce raccordement en lien avec les autres axes structures au sein de la rocade. L'étude portera à l'intérieur de la ceinture circulatoire de voiries départementales (RD 200, RD 1016 et RD 201) comprenant les axes structurants suivants : - Le « corridor vert de la mobilité », création d'une nouvelle liaison raccordant le futur parvis nord à la RD200 - Le prolongement de l'avenue Joliot Curie - La reconfiguration et la réhabilitation de l'axe du 8 mai 1945 / Gambetta - La reconfiguration et la réhabilitation de l'avenue Péroche (axe Auchan / Gare) - La réhabilitation de la rue Louis Blanc
Objectifs	-Optimiser l'accessibilité du pôle gare en réorganisation le schéma viaire global (voitures, bus, piétons, vélos) ainsi que le stationnement ; -Développer les modes doux ; -Aménager des espaces publics de qualité (végétalisation, ilots de fraicheur, gestion des eaux pluviales)

Envoyé en préfecture le 17/10/2024
Reçu en préfecture le 17/10/2024
Publié le 18/10/2024
ID : 060-216001743-20240219-17BIS_CM190224-CC

Titre du projet	GARE CŒUR D'AGGLO - POLE GARE – VOLET INFRASTRUCTURES ET MOBILITES
	Cartographie des axes structurants d'accès du pôle Gare 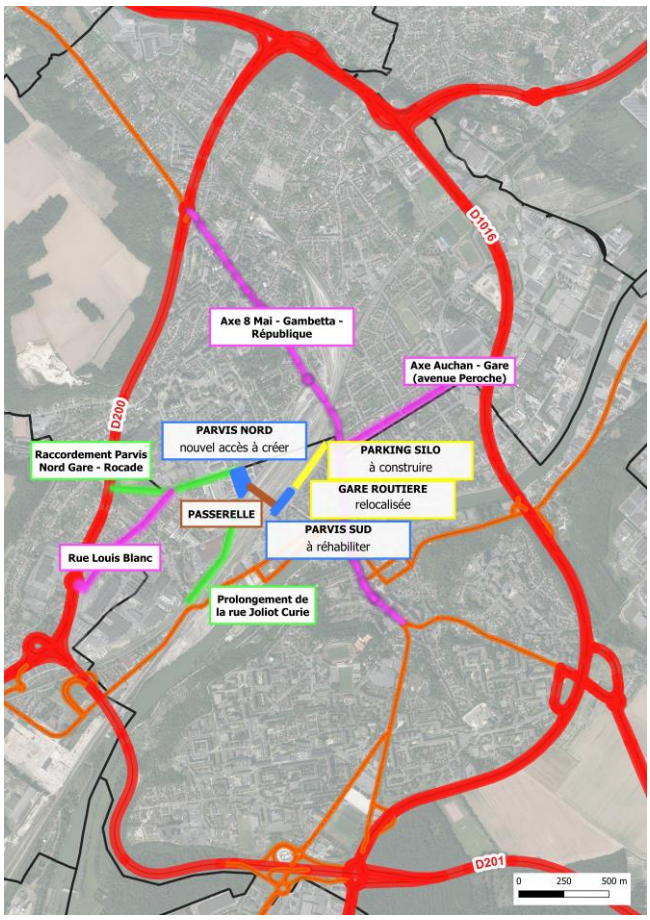
Maitre d'ouvrage	ACSO
Partenaires locaux	Conseil régional des Hauts de France / Conseil Départemental de l'Oise / Ville de Creil /Ville de Montataire / Ville de Nogent sur Oise
Coût total	A définir
Financements prévisionnels	ACSO : à définir Banque des territoires : à définir Conseil régional des Hauts de France : à définir Conseil départemental de l'Oise : à définir
Date de lancement	2024
Date de livraison	2025
Indicateurs d'avancement	Réunion de travail avec l'ensemble des partenaires. Acquisition amiables et préemptions pour la maîtrise foncière
Indicateurs de résultat	Réalisation d'un programme de voiries (aménagement et restructuration), d'un phasage. Travaux d'aménagement de voiries et d'espaces publics.

Envoyé en préfecture le 17/10/2024
Reçu en préfecture le 17/10/2024
Publié le 18/10/2024
ID : 060-216001743-20240219-17BIS_CM190224-CC

Titre du projet	VALORISATION DES BERGES DE L'OISE
Type de projet	
Axe de rattachement	AXE 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré AXE 3 : Développer l'accessibilité et les mobilités décarbonées AXE 4 : Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager AXE 5 : Constituer un socle de services
Description générale	La valorisation des Berges de l'Oise est importante pour l'attractivité du territoire. Les bords d'eau sont des atouts en termes de cadre de vie, ils sont propices au développement de certaines activités économiques. **Un schéma directeur fluvial a été validé en 2020**. Les berges de l'Oise ont une échelle beaucoup plus vaste que le territoire de l'ACSO.

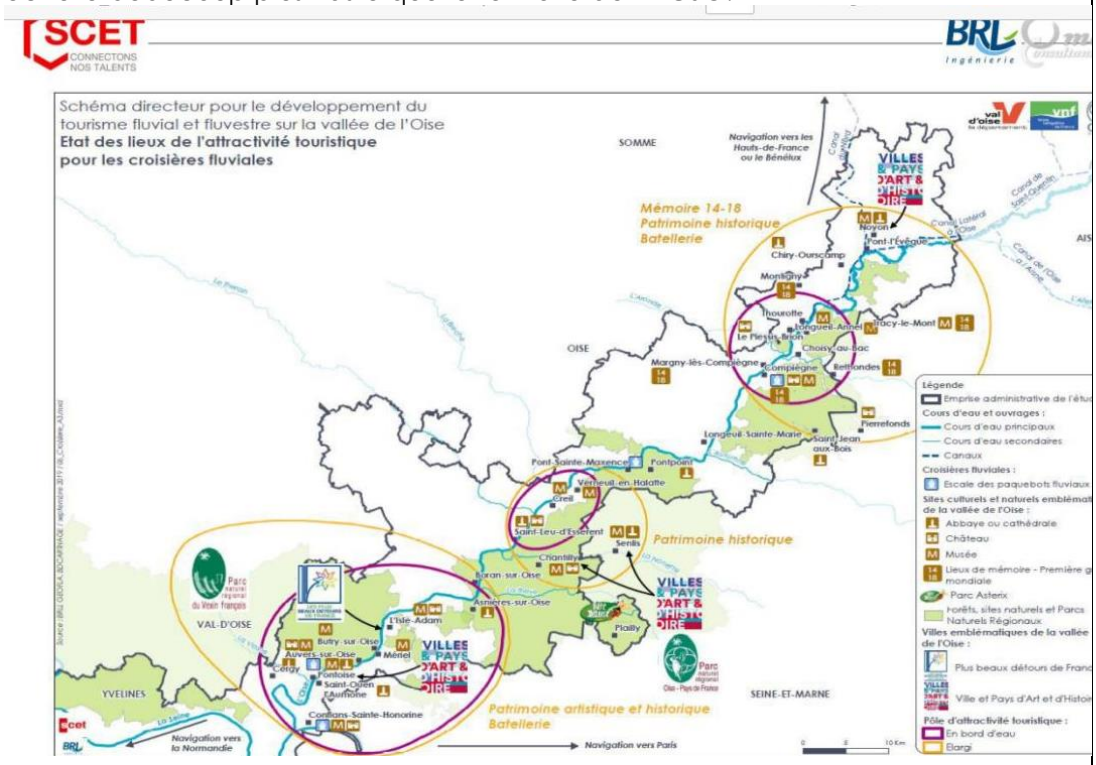

Les actions visent un positionnement touristique autour de 3 expériences

Envoyé en préfecture le 17/10/2024
Reçu en préfecture le 17/10/2024
Publié le 18/10/2024
ID : 060-216001743-20240219-17BIS_CM190224-CC

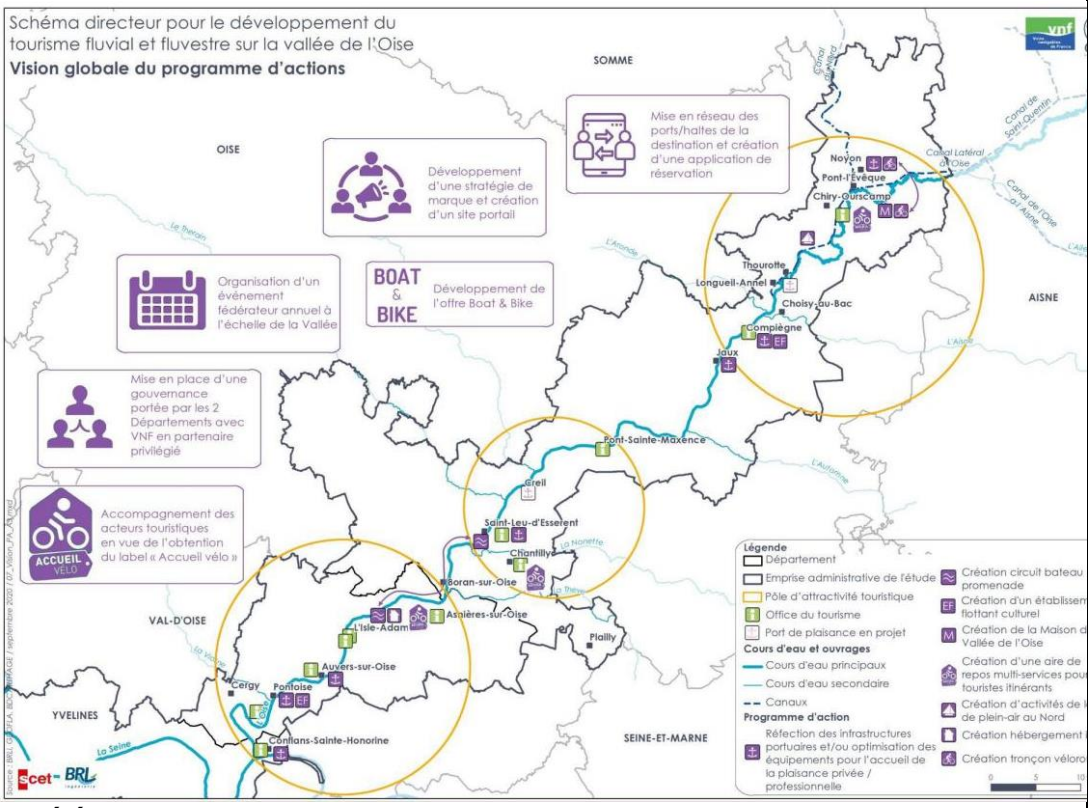

Les éléments structurants pour les berges de l'oise sur le territoire de l'ACSO sont :

- Le port fluvial de Creil (60 anneaux) – ACSO - A venir –
- La mise au grand gabarit de l'OISE – Projet MAGEO - A venir – Le projet MAGEO aura des impacts sur les berges en cœur de ville
- La liaison douce reliant St Leu d'Esserent à Nogent sur Oise – un 1er tronçon est actuellement en cours entre St Leu et Creil – ACSO
- Les ponctuations des bords de l Oise à compléter à Creil : LE LIDO / AVIRON/ILE ST MAURICE - Pour information, une péniche-hôtel de *CroisiEurope* est amarrée 1 jour par semaine à Saint-Leu pour une croisière de 14 jours de Paris à Pont-L'Evêque aller-retour).

Côté tourisme, en dehors de l'Ec'eau port, **une étude technique pour optimisation et création d'aménagements, d'équipements fluviaux et de services à Pont-Sainte-Maxence et à Saint-Leu d'Esserent** a récemment été menée dans le cadre du Contrat de Rayonnement Touristique associant l'ACSO et la CCPOH signé en 2021 comme suite à l'AMI avec la création de l'espace de rayonnement touristique « **Vallée de l'Oise et de la pierre** ».
Cette étude a été justifiée par l'élaboration, en 2020, à la demande VNF et des départements Oise et Val d'Oise, du **schéma directeur de développement du tourisme fluvial et fluvestre de la Vallée de l'Oise** qui prévoit notamment d'aménager des escales de qualité à Saint-Leu d'Esserent. Le but final étant de faire émerger une destination touristique fluviale « Oise River Side » https://oiseriverside.com/ . Cela permettra d'accueillir des activités telles que les promenades en bateau et le boat & bike (ou cyclo-croisière mêlant promenade en bateau et aussi à vélo).

Envoyé en préfecture le 17/10/2024
Reçu en préfecture le 17/10/2024
Publié le 18/10/2024
ID : 060-216001743-20240219-17BIS_CM190224-CC

Objectifs	Développer un tourisme fluvial de qualité, propice à un cadre de vie de qualité Assurer un développement sur l'eau mais également sur les bords de l'eau Développer l'accueil de bateaux privés(plaisance) et de professionnels (péniches-hôtels, bateaux Boat & Bike, paquebots fluviaux) en complémentarité avec l'Ec'eau port de Creil. Répondre aux défis et ambitions du Schéma de développement fluvial et touristique de la Vallée de l'Oise / Participer à la dynamique d'ensemble des activités
Maitre d'ouvrage	Sur la partie ACSO : ACSO
Partenaires locaux	Communes partenaires VNF
Coût total	
Financements prévisionnels	A définir
Date de lancement	
Date de livraison	
Indicateurs d'avancement	A définir
Indicateurs de résultat	- Quantification des opérateurs et consultants qui commencent à s'intéresser à la Vallée et plus particulièrement à notre territoire avec l'Ec'eau port et le quai de Saint-Leu proche Chantilly pour y organiser des activités - Evaluation de l'animation proposée le long des Berges de l'Oise

Envoyé en préfecture le 17/10/2024
Reçu en préfecture le 17/10/2024
Publié le 18/10/2024
ID : 060-216001743-20240219-17BIS_CM190224-CC

C. Secteur d'intervention principale de l'ORT – Centre-ville de Creil-Ville labélisée Action cœur de ville

Envoyé en préfecture le 17/10/2024
Reçu en préfecture le 17/10/2024
Publié le 18/10/2024
ID : 060-216001743-20240219-17BIS_CM190224-CC

Titre du projet	QUARTIER EC' EAU PORT
Type de projet	ACTION
Axe de rattachement	Ce projet se rattache aux 5 axes : - **A l'Axe 1,** au regard de la nouvelle offre d'habitat programmé dans le projet - **A l'axe 2,** car ce projet constitue la première pierre du projet « Gare cœur d'agglo ». Il s'inscrit, dans le nouveau positionnement stratégique du territoire vis-à-vis de la dynamique des projets d'envergure nationale (Creil-Roissy, Canal Seine Nord…) en lien avec le développement de l'activité touristique sur l'Oise, - **A l'axe 3,** car ce projet est desservi par la voie d'eau. Au regard de sa situation, en bordure de la voie de desserte du centre-ville, une circulation douce est programmée en bord de l'Oise, des stationnements publics sont prévus, en plus des stationnements riverains - **A l'axe 4,** car ce projet prévoit des espaces publics structurants très qualitatifs, - **A l'axe 5,** car le projet prévoit un port fluvial, nouvel équipement moteur pour la dynamique du cœur de Ville
Description générale	Le passé industriel perçu d'abord comme une forte contrainte, est aujourd'hui appréhendé comme une opportunité à saisir pour conforter l'identité singulière d'un ancien bassin industriel en quête de renouveau. C'est dans ce contexte que le projet d' « Ec-eau port fluvial » a été engagé en 2010 en vue de reconvertir une friche industrielle polluée en centre-ville en un nouveau quartier organisé autour d'un port fluvial de plaisance, recréant le lien entre la ville et sa rivière Pour la Ville de Creil et son agglomération, il s'agit d'une opportunité de développement qui doit contribuer à changer l'image du . centre - ville, aujourd'hui porte d'entrée des problématiques sociales rencontrées dans les quartiers. Il garantit la pérennisation des projets de renouvellement urbain en cours sur les quartiers des Hauts de Creil en transformant l'image de la ville.

Envoyé en préfecture le 17/10/2024
Reçu en préfecture le 17/10/2024
Publié le 18/10/2024
ID : 060-216001743-20240219-17BIS_CM190224-CC

Ce projet constitue la première pierre du projet « Gare cœur d'agglo » . Sur un site de 6 HA en friche, en centre-ville, ce projet consiste à «reconstruire la Ville sur la Ville » en recyclant l'espace urbain, de façon à consommer le foncier de manière rationnelle.

Le projet prévoit la réalisation :

-De 332 logements, dont 20% maximum réservé au logement social, des commerces, une résidence intergénérationnelle ainsi que des services et équipements ; le tout pour une surface de plancher de 28 256 m². Il est également prévu la réalisation de stationnements publics en aérien aux extrémités du quartier et le long de la voie principale

-Un port fluvial de plaisance envisagé comme un port accessible offrant une large palette de services associés. Il constituera l'élément majeur de l'identité du nouveau quartier, il sera constitué :

- D'un bassin d'environ 60 anneaux,
- D'une halte nautique d'environ 20 places,

Par ailleurs la possibilité d'accostage de péniches le long de l'Oise est envisagée.

- des espaces publics qui s'articulent avec les autres secteurs en mutation sur le cœur de Ville, Avec une trame de circulation douce dissociée de la circulation automobile tournée sur la rivière,

Envoyé en préfecture le 17/10/2024
Reçu en préfecture le 17/10/2024
Publié le 18/10/2024
ID : 060-216001743-20240219-17BIS_CM190224-CC

	La procédure d'aménagement retenue est une Zone d'Aménagement Concertée. Le dossier de réalisation et les équipements publics ont été approuvés par délibérations du conseil municipal en date du 16 décembre 2019. Les aménagements portuaires étant une infrastructure d'intérêt communautaire, le conseil communautaire de l'ACSO a donné son accord sur le principe de ces aménagements par délibération du 26 septembre 2019.
Objectifs	- **Repositionner** la Ville de Creil aux portes de Paris et à travers des projets ambitieux, - **Profiter des opportunités foncières** laissées par le passé industriel de la Ville pour lutter contre l'étalement urbain et remodeler la Ville, - **Permettre une urbanisation réfléchie**, basée sur le développement économique de l'agglomération et sur la répartition équilibrée du parc de logements dans les différents quartiers de la Ville, - **Tourner la ville vers l'Oise** en la valorisant et offrir ainsi aux usagers un cadre de vie agréable et sain, - **Mettre l'accent sur les circulations douces** à l'échelle de la ville pour les relier aux différents quartiers et intégrer parfaitement ce nouveau quartier au tissu urbain existant, - **Redynamiser l'activité commerciale** du centre-ville, - **Respecter les critères de développement durable** et le caractère environnemental exemplaire souhaité dans l'aménagement de ce site.
Maitre d'ouvrage	VILLE DE CREIL ACSO : PORT FLUVIAL
Partenaires locaux	Partenaires financiers mobilisés : Europe (FEDER), Etat (FNADT, Fonds Vert), ADEME, Conseil Régional (PRADET), Conseil Départemental Autres partenaires : VNF, DREAL
Coût total et description par tranche	Budget total de la ZAC : **25 247 349 €** Le dossier de création de la ZAC fut approuvé par délibération du Conseil Municipal le 09 mars 2015. Six tranches opérationnelles ont été programmées, elles ont fait pour chacune d'elle l'objet de plan de financement distincts : **La tranche 1** inscrite dans le PUI (2012-2016), a consisté en la réalisation des études de faisabilité, du dossier de création de la ZAC (études faune flore, études d'impacts …), la concertation des habitants, la consultation des aménageurs, ainsi que la réalisation de premiers travaux de dévoiements de réseaux pour permettre l'accès à la darse. **La tranche 2** inscrite dans l'ITI (2017-2021) a consisté à mettre au point les études opérationnelles AVP et PRO, à procéder à l'acquisition du foncier nécessaire au projet, à mettre en place le déménagement des gens du voyage qui étaient implantés sur le site, à nettoyer la décharge qui s'était développée sur le site ainsi qu'à réaliser des travaux dits « de préfiguration » correspondant à la tranche T2 bis. Ces travaux ont consisté à réaliser une première portion de la promenade Jean-Claude Cabaret pour donner, dés le démarrage des travaux, une nouvelle image au site et permettre aux habitants de se l'approprier. La phase de préparation du site a eu un impact sur le calendrier de l'opération, notamment le déplacement

Envoyé en préfecture le 17/10/2024
Reçu en préfecture le 17/10/2024
Publié le 18/10/2024
ID : 060-216001743-20240219-17BIS_CM190224-CC

des gens du voyage qui a rendu nécessaire la réalisation d'une aire d'accueil au hameau du Plessis Pommeraye, la mise en place d'une AMO et d'une convention avec l'ADARS pour accompagner le relogement des ménages. Le déménagement n'a pu intervenir qu'en août 2021.

La tranche 3 (2021 / 2023), en cours d'achèvement, a consisté à gérer la pollution du site, notamment avec la constitution du merlon anti bruit pour confiner les terres polluées excavées, au creusement de la darse du futur équipement portuaire et à façonner le site.

La tranche 4 (2023 / 2024) dont l'ordre de service vient d'être délivré consiste en la réalisation des travaux de viabilisation du site , la réalisation de la seconde portion de de la promenade Jean-Claude Cabaret et en la mise en valeur de l'équipement portuaire (parement de la darse et aménagement de ses pourtours)

Pour finaliser ce projet, deux nouvelles tranches concomitantes de travaux sont programmées, une pour permettre la mise en service de l'équipement portuaire, la T5 qui sera portée directement portée par l'ACSO, une autre pour finaliser les espaces publics de la ZAC dénommée T6 et portée par la Ville :

La tranche 5 (2025 / 2026) consistera à réaliser les travaux liés avec l'exploitation de l'équipement portuaire (capitainerie, pontons, halte nautique), tranche de travaux envisagée sous maîtrise d'ouvrage directe de l'ACS0 car en lien avec le mode de gestion de l'équipement retenu.

La tranche 6 (2024/2026) consistera à finaliser les aménagements liés aux espaces publics : la place miroir d'eau, le traitement paysager de la voie haute qui dessert l'ensemble des lots à construire de la ZAC, tranche de travaux sous Maîtrise d'ouvrage Ville.

Financements prévisionnels

Tableau des subventions notifiées et/ou perçues à ce jour

Financeurs / Tranches projet	FNADT	FEDER	DEPARTEMENT		PRADET	ADEME	FOND VERT	Total par tranche
T1		140 000 €						140 000,00 €
T2	377 000 €	942 500 €						1 319 500,00 €
T2 bis	216 800 €		54 270,00 €	96 000,00 €	416 154 €			783 224,00 €
T3	960 255 €				2 370 735 €	445 705,25 €		3 776 695,25 €
T4	516 755 €							516 755,00 €
T5								
T6							1 400 000 €	1 400 000,00 €
Total par financeurs	**2 070 810 €**	**1 082 500 €**	**54 270 €**	**96 000 €**	**2 786 889 €**	**445 705 €**	**1 400 000 €**	**7 936 174 €**

Le bilan prévisionnel global de la ZAC est présenté ci-après

Date de lancement

2021

Date de livraison

2026

Indicateurs d'avancement

- **Pour les dépenses**
- Réalisation de l'AVP
- Dossier d'autorisation environnementale
- Réalisation du PRO
- Dossier de consultation des entreprises
- Livraison des travaux
- **Pour les recettes**
- Appel à projet investisseurs immobiliers
- Promesse de vente
- Délivrance PC construction
- Niveau de commercialisation des projets
- Cession des charges foncières

Envoyé en préfecture le 17/10/2024
Reçu en préfecture le 17/10/2024
Publié le 18/10/2024
ID : 060-216001743-20240219-17BIS_CM190224-CC

Indicateurs de résultat	• Réalisation du programme • Maîtrise du coût estimé de l'opération • Fréquentation du port de plaisance • fréquentation des nouveaux parcours piétons créés reliant les autres pôles de la ville

Perspectives bilan prévisionnel 2024 au 01.11.2023

Dépenses			Recettes	
Intitulé		Montant HT	Intitulé	Montant HT
Equipement portuaire		**9 365 972,01 €**	**Equipement portuaire**	**9 365 972,01 €**
dont phase 1 total		**6 307 667,32 €**	dont phase 1 total	**6 307 667,32 €**
Dépenses phase 1	Foncier	110 326,66 €	Total recettes dont :	3 976 383,66 €
	Travaux	5 449 726,81 €	*Sub. PRADET*	*2 081 513,42 €*
	dont surcoût pollution	2 400 321,00 €	*Sub. FNADT*	*992 052,83 €*
	Etudes	584 122,05 €	*Sub. FEDER*	*147 587,73 €*
	AMO	163 491,80 €	*Sub ADEME*	*435 485,68 €*
			Participation ville	*319 744,00 €*
			Reste à charge ACSO phase 1	2 331 283,66 €
dont équipement liés à l'exploitation du port T5 total		**3 058 304,69 €**	dont équipement liés à l'exploitation du port T5 total	**3 058 304,69 €**
Dépenses équipement portuaire	Etudes	220 598,00 €	Subventions prévisionnelles *	2 000 000,00 €
	Travaux	2 755 055,04 €	Reste à charge ACSO phase 2	1 058 304,69 €
	AMO	82 651,65 €		
Bilan d'aménagement de la ZAC		**15 881 377,37 €**	**Bilan d'aménagement de la ZAC**	**15 881 377,37 €**
Travaux	T1	1 024 036,00 €	Charges foncières prévisionnelles	6 748 087,00 €
	T2	594 420,00 €	Total subventions dont :	4 269 315,02 €
	T2 bis	1 147 839,57 €	*Subventions acquises:*	
	T3	2 326 656,67 €	*PRADET*	*705 375,58 €*
	dont surcoût pollution	1 160 165,96 €	*FNADT*	*1 078 757,17 €*
	T4	3 417 449,23 €	*FEDER*	*934 912,27 €*
	T6	4 024 016,60 €	*DEPARTEMENT*	*150 270,00 €*
Foncier		1 027 044,36 €	*Subvention prévisionnelle :*	
Etudes		1 550 540,73 €	*FOND VERT*	*1 400 000 €*
AMO		449 429,00 €	Reste à charge prévisionnel ville	4 863 975,35 €
Autres frais		319 945,21 €		
	TOTAL	**25 247 349 €**	**TOTAL**	**25 247 349 €**

*Dossiers de demande de subventions programmés en 2024 auprès de la Région, du département et de l'Etat .

Envoyé en préfecture le 17/10/2024
Reçu en préfecture le 17/10/2024
Publié le 18/10/2024
ID : 060-216001743-20240219-17BIS_CM190224-CC

Titre du projet	OPAH RU (2020-2025)
Type de projet	ACTION
Axe de rattachement	Ce projet se rattache : - **A l'axe 1 portant sur l'habitat et l'attractivité résidentielle**
Date de signature	***Convention de délégation de projet OPAHRU de l'ACSO vers la ville de Creil -***2020 ***Convention OPAHRU (2020-2025)*** – Septembre 2020 ***Avenant 1 – Convention OPAHRU –*** 2022
Description générale	Dans le cadre d'ACV, une convention de délégation de projet OPAHRU a été mise en place. Le marché de suivi animation de l'OPAHRU est attribué à PAGE9 par la ville de Creil. Les partenaires financeurs sont l'ACSO, la Banque des Territoires, et l'ANAH. Sur le périmètre resserré autour de la Gare, regroupant 134 parcelles représentant 500 logements, dont 441 logements privés, **l'opération de l'OPAHRU (2020/2025)** portera sur les champs d'intervention suivants : - L'accompagnement à la structuration et au redressement des copropriétés désorganisées jusqu'à leur immatriculation - La réhabilitation et le redressement de copropriétés très dégradées y compris en mobilisant les outils d'intervention lourde (RHI-THIRORI), ou des actions incitatives et coercitives de type ORI - L'incitation à la réalisation de travaux d'amélioration du bâti dans un enjeu de rénovation thermique et énergétique des logements - Un soutien à la maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre de la veille et du repérage - Un accompagnement à la maîtrise d'ouvrage pour la stabilisation de la définition du dispositif, en articulation avec l'évolution de la stratégie sur les autres volets d'intervention du programme ACV. **L'Avenant 1 à la Convention OPAHRU en 2022 a précisé la stratégie d'intervention :** - **Mise en œuvre d'outils incitatifs et coercitifs** sur un périmètre regroupant un bâti vétuste et dégradé et des projets urbains pour un accompagnement des propriétaires privés à la réhabilitation de leurs biens - Outre l'accompagnement des propriétaires pour l'octroi des financements ANAH, le périmètre de l'OPAHRU se caractérise par : - Des linéaires de ravalement de façades obligatoire (**ORFO**) - Des Opérations de Restauration Immobilière (**ORI**) - Une **DUP Réserve foncière** sur un îlot urbain dégradé dit Phoenix – En discussion pour un portage EPFLO – Point de vigilance sur l'objet de la DUP « Réserve foncière » : La loi dispose que le recours à une DUP *« simplifiée » peut être requis « lorsque la déclaration d'utilité publique est demandée en vue de l'acquisition d'immeubles, ou lorsqu'elle est demandée en vue de la réalisation d'une opération d'aménagement ou d'urbanisme importante et qu'il est nécessaire de procéder à l'acquisition des immeubles avant que le projet n'ait pu être établi ».* - **Un îlot urbain «Joué Club » en veille foncière** – En discussion pour un portage EPFLO Les situations rencontrées dans le périmètre de la Gare révèlent un cumul de difficultés liées à l'insécurité et la délinquance renforçant ainsi le sentiment d'impunités des marchands de sommeil. A la fin d'ACV1 et de la nouvelle contractualisation en ACV2, et en 3eme d'année d'OPAHRU, les attendus de la collectivité sont réels vis-à-vis des partenaires de l'Etat et de l'ANAH dans la lutte contre l'habitat indigne.

Envoyé en préfecture le 17/10/2024
Reçu en préfecture le 17/10/2024
Publié le 18/10/2024
ID : 060-216001743-20240219-17BIS_CM190224-CC

	Les outils à destination des collectivités comme **ZERO LOGEMENT VACANT** pourront être déployés et affiner davantage les démarches sur l'ensemble du centre-ville et beaucoup plus largement.
Objectifs	Réhabiliter le bâti dégradé du centre-ville autour de la gare Permettre les conditions d'aménagement urbain par réserves foncières et une restructuration des îlots Changer profondément l'image du secteur gare Faire de l'OPAHRU une démarche évolutive répondant aux besoins locaux et situations rencontrées : plafonnement des loyers, et autres actions concourant à l'amélioration des conditions de vie. Les actions en faveur de l'habitat dégradé déclinées dans l'OPAHRU répondront aux objectifs du Programme Local de l'Habitat nouvellement adopté
Maitre d'ouvrage	**VILLE DE CREIL – ACSO**
Partenaires locaux	**ANAH** **ACSO ingénierie –** Création du Service Commun de l'Habitat Indigne à l'ACSO (2023), issu du Service Hygiène et Salubrité de la Ville de Creil. La ville de Creil adhère au Service Commun. **PAGE9 : OPERATEUR RETENU POUR LE SUIVI ANIMATION DE L'OPAH RU** **Services fonciers de la ville de Creil et de l'ACSO**
Coût total	**SUIVI ANIMATION SUR 5 ANS OPAHRU :** 610 000 EUROS TTC **ORFO :** Ville de Creil Gestion de projet : 17 500€ HT sur 42 mois Phase opératoire : 26 000 HT € sur 42 mois Subvention dégressive par phase de 7 000€ à 1 000€ par immeuble 200 000 € sur 42 mois Fonctionnement : 43 500 € HT Investissement : 200 000 € TTC **TRAVAUX :** ENGAGEMENT DE L'ANAH / Ville / ACSO – Non chiffré – Dépend des dossiers finalisés **DUP Réserve foncière** **Opération de Restauration Immobilière**
Financements prévisionnels	ANAH / BANQUE DES TERRITOIRES (suivi animation OPAHRU)/ EPFLO / VILLE DE CREIL/ ACSO
Date de lancement	2020
Date de fin	2024 - ORFO 2025 – OPAHRU 2026 : année dédiée au Bilan de l'OPAHRU
Indicateurs d'avancement	• Signature de la Convention ANAH • Lancement du marché Suivi Animation + 2 avenants • Notification de l'opérateur • Nombre d'arrêtés pris par le SCHS sur le périmètre dans le cadre des pouvoirs de police du Maire et par la Préfecture • Nombre de dossiers ANAH constitué • COPIL annuel établissant les bilans des outils utilisés • Adaptations aux situations locales 2023 : COPIL Année 3 du suivi animation et année 2 de l'ORI et de l'ORFO
Indicateurs de résultat	• Nombre d'adresses et de logements améliorés dans le cadre du Suivi animation • Nombre d'adresses ravalées • Les indicateurs seront établis au moment du bilan de l'OPAHRU prévu en 2026 (fin du co-financement du profil de poste Action Cœur de Ville)

Envoyé en préfecture le 17/10/2024
Reçu en préfecture le 17/10/2024
Publié le 18/10/2024
ID : 060-216001743-20240219-17BIS_CM190224-CC

Titre du projet	PARTENARIAT ACTION LOGEMENT 2023-2026
Type de projet	ACTION
Axe de rattachement	Ce projet se rattache: - **A l'axe 1** : vers une offre attractive de l'Habitat
Date de signature	Avenant 1 - ACV Creil/ORT Cœur d'agglomération - 1er juillet 2020 – Avenant ACV2 : Fin 2023/début 2024
Description générale	La Convention Immobilière (2020-2022) signée le 10 octobre 2019 entre Action logement, la Ville de Creil et l'ACSO portait sur des sites localisés dans le périmètre Action Cœur de Ville, champ d'intervention spécifique d'ACTION LOGEMENT dans le cadre du Programme national ACV. Les sites ont été repérés par rapport à leur possibilité d'accueillir (après réhabilitation ou construction neuve) des salariés d'entreprises versant la Participation des Employeurs à l'Effort de Construction à Action logement. **En 2023, 7 opérations sont concernées par l'intervention financière d'ACTION LOGEMENT ;** elles **représentent 214 logements et ont mobilisé 13 millions d'euros.** Les livraisons sont retardées par rapport au calendrier de départ (entre juin et aout 2023) ; cependant aucune opération n'est abandonnée. Les travaux sont en cours pour 4 opérations. **Pour la période 2023/2026, le partenariat compte se poursuivre sur les sites en devenir allant accueillir du logement** : CHIC PARISIEN, EC EAU PORT, GOURNAY . La liste n'est pas figée ; elle peut être actualisée en accord avec ACTION LOGEMENT en fonction du projet localisé dans le périmètre ACTION CŒUR DE VILLE de Creil. Le déploiement du partenariat passera par : - une Communication auprès des investisseurs potentiellement concernés par les aides possibles et de relais auprès des acteurs de l'immobilier - des temps de travail en commun entre les acteurs publics et privés concernés par ces montages d'opérations - des conventionnements entre ACTION LOGEMENT et les opérateurs développant l'habitat en faveur des salariés d'entreprises **La micro forêt est une opération proposée par ACTION LOGEMENT dans chacune des communes Action cœur de ville. Une réalisation est possible en 2025, néanmoins un lieu doit être proposé (environ 150M2/200M2).**
Objectifs	Accueillir des salariés d'entreprises en centre-ville, permettra la densification nouvelle du centre-ville ainsi que la diversification des ménages habitant à Creil. Atteindre une qualité de logements répondant aux attentes des populations faisant le choix de vivre en milieu urbain : une attention particulière sera portée aux espaces extérieurs ainsi qu'aux possibilités de stationnement – La qualité de vie du logement est une condition d'attribution du soutien d'ACTION LOGEMENT
Maitre d'ouvrage	ACTION LOGEMENT
Partenaires locaux	Ville de Creil / ACSO / INVESTISSEURS / ANAH/ ADIL
Coût total	-13 millions d'euros : Enveloppe 2019/2022 - A définir : enveloppe 2023/2026
Financements prévisionnels	Non définis Fonction du programme d'habitat

Envoyé en préfecture le 17/10/2024
Reçu en préfecture le 17/10/2024
Publié le 18/10/2024
ID : 060-216001743-20240219-17BIS_CM190224-CC

Titre du projet	PARTENARIAT ACTION LOGEMENT 2023-2026
Date de lancement	Depuis le début du Programme ACV1 2019
Date de livraison	Fin du programme ACV2 2026
Indicateurs d'avancement	• Contacts avec investisseurs potentiels • Nombre de Montage opérationnel entre le promoteur et le porteur des logements conventionnables avec ACTION LOGEMENT
Indicateurs de résultat	• Nombre de logements conventionnés entre ACTION LOGEMENT et les INVESTISSEURS • Livraisons des opérations • Attribution aux salariés d'entreprises

Envoyé en préfecture le 17/10/2024
Reçu en préfecture le 17/10/2024
Publié le 18/10/2024
ID : 060-216001743-20240219-17BIS_CM190224-CC

Titre du projet	CHIC PARISIEN – REHABILITATION DANS L ANCIEN
Type de projet	ACTION
Axe de rattachement	Ce projet se rattache: - **A l'axe 1 :** réhabilitation de l'habitat - **A l'axe 4 :** formes urbaines, patrimoine et espaces publics
Description générale	L'immeuble réhabilité comptera 8 logements. Depuis le démarrage du dispositif ACV en 2018, le dossier du CHIC PARISIEN illustre de nombreuses difficultés : - les procédures d'acquisitions d'une cellule dégradée et vacante appartenant à une SCI. Le gérant est identifié mais « injoignable » ; - un montage partenarial entre plusieurs acteurs qui ne répond pas aux règlements de l'ANAH dans les attributions des financements et qui rend complexe le montage du dossier de demandes de subventions ANAH. Aujourd'hui, le CHIC PARISIEN se caractérise par : - une cellule commerciale toujours en cours d'acquisition par l' EPFLO, le bâtiment est caractéristique de l'habitat dégradé en cœur de ville de Creil (Arrêté de péril et interdiction d'habiter). Le lot appartenant à la SCI CHRISTELAURE (seul propriétaire privé demeurant dans la copropriété) fait l'objet d'une **procédure de bien en l'état d'abandon manifeste**, dont le s1ères formalités ont été réalisées en octobre et novembre 2023 (rédaction PV provisoire, notification, affichages et publications légales). En l'absence de manifestation de la SCI CHRISTELAURE dans un délai légal de 3 mois, la procédure sera poursuivie pour aboutir à l'expropriation du lot en faveur de la commune. La procédure de bien sans maître a été menée mais n'a pas pu aboutir. La difficulté rencontrée par rapport à un « propriétaire identifié » mais injoignable peut freiner certaines opérations stratégiques en centre ville - des mesures d'urgence visant à conserver le bien hors d'eau sont mises en œuvre par la copropriété - un cumul des dispositifs financiers disponibles au travers de la Convention Immobilière d'Action Logement et des aides de l'ANAH. Egalement le fonds vert a été sollicité par l'EPFLO. **Un courrier de l'EPFLO en direction de l'ANAH était attendu aux fins de confirmation d'éligibilité pour dépôt d'un dossier de RHI-THIRORI en 2023.** **Cependant, les évolutions du partenariat ont amené OISE HABITAT à prendre en charge intégralement la réhabilitation complète du CHIC PARISIEN (travaux de gros œuvre et aménagements intérieurs). Le calage du partenariat est en cours** Point de vigilance : anticiper le devenir de la surface commerciale au rez de chaussée dotée d'atout de visibilité.
Objectifs	Etre une opération symbolique de réhabilitation en centre-ville dégradé

Envoyé en préfecture le 17/10/2024
Reçu en préfecture le 17/10/2024
Publié le 18/10/2024
ID : 060-216001743-20240219-17BIS_CM190224-CC

Titre du projet	CHIC PARISIEN – REHABILITATION DANS L ANCIEN
	Accompagner un portage avec l'ensemble des aides disponibles et mobilisables Poursuivre le suivi du groupe de travail qui a démarré en 2019 portant sur le CHIC PARISIEN, rassemblant les acteurs susceptibles de jouer un rôle dans la réhabilitation du bâtiment (EPFLO, ANAH, ACTION LOGEMENT, VILLE DE CREIL, OISE HABITAT)
Maitre d'ouvrage	Plusieurs partenaires intervenant à des phases différentes de la réhabilitation : Ville / EPFLO / OISE HABITAT
Partenaires locaux	Ville de Creil/ L'EPFLO (Minoration foncière)/ OISE HABITAT / ANAH / ACTION LOGEMENT
Coût total	1 million de travaux gros œuvre 1 million de travaux aménagements intérieurs des logements
Financements prévisionnels	• Fonds vert - ETAT • THIRORI – ANAH – A voir si OISE HABITAT le mobilise • Aides de droit commun pour les logements sociaux • Aides ACTION LOGEMENT
Date de lancement	• Début des travaux : mi 2024
Date de livraison	• Fin des travaux : début 2026
Indicateurs d'avancement	• Finalisation de l'acquisition de l'immeuble • Début des travaux de gros œuvre par l'EPFLO • Cession à Oise Habitat • Poursuite des travaux
Indicateurs de résultat	• Remise sur le marché des logements de l'immeuble dans un objectif de mixité sociale en terme d'occupations • Ouverture d'un nouveau commerce

Titre du projet	EXPERIMENTATION UP + / POUVOIR D'ACHAT ET VITALITE COMMERCIALE
Type de projet	Action

Envoyé en préfecture le 17/10/2024
Reçu en préfecture le 17/10/2024
Publié le 18/10/2024
ID : 060-216001743-20240219-17BIS_CM190224-CC

Titre du projet	EXPERIMENTATION UP + / POUVOIR D'ACHAT ET VITALITE COMMERCIALE
Axe de rattachement	AXE 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré
Description générale	Chaque année, la **mairie de Creil** verse environ 500k€ à ses agents sous forme de titres-restaurant papier en guise de solution de restauration pour leurs pauses-déjeuners. Or seuls 22% de ce budget conséquent sont dépensés sur notre commune, dont 8% dans notre cœur de ville. Partant de ce constat initial, nous avons souhaité expérimenter s'il était possible de stimuler la consommation de ces titres sur notre territoire en transformant de l'argent public existant en levier d'impact local. Cette 1ere Phase de l'expérimentation est en cours. Des réflexions pourraient se formaliser autour d'une Phase 2, encore à définir entre les acteurs
Objectifs	En stimulant la consommation des titres-restaurant versés à nos agents via le versement d'une bonification lorsque ceux-ci dont dépensés en cœur de ville (20% de bonification) ou sur le reste de la ville (10% de bonification), l'objectif est de soutenir à la fois l**e pouvoir d'achat et le pouvoir d'agir des agents mais aussi le chiffre d'affaires des restaurants et commerces alimentaires creillois à travers cette expérimentation innovante et inédite.**
Maitre d'ouvrage	VILLE DE CREIL
Partenaires locaux	UpCoop, société coopérative et participative, entreprise à mission, qui porte avec la ville (Direction des ressources humaines et Direction Action Cœur de Ville), cette expérimentation.
Coût total	Environ 2% du budget et du dispositif déjà existant, soit environ 10K€ en année pleine
Financements prévisionnels	RAS
Date de lancement	Phase 1 : 1er juillet 2023 jusque juin 2024 Phase 2 : A définir
Date de livraison	Phase 1 : Juin 2024
Indicateurs d'avancement	Au 06 novembre 2023, nous avons observé que : - 21% de nos agents sont passé du Chèque Déjeuner papier à la carte UpDéjeuner, sur la base du volontariat ; - 56% de nos agents ont téléchargé l'application mobile et se sont inscrits à l'opération ; - 81% des inscrits ont participé et remporté en moyenne 20€ de bonification. Le suivi mensuel permet à la collectivité d'adapter communication et aides techniques pour l'installation de l'application avec les ambassadeurs du numérique
Indicateurs de résultat	Au 06 novembre 2023, nous avons observé que : - 36% des titres-restaurant de nos agents équipés de la carte UpDéjeuner ont été dépensés dans le cœur de ville (contre 8% avant l'opération) - 16% l'ont été sur le reste de la ville (contre 14% avant l'opération) - 62 commerces ont été soutenus par le biais de cette opération - 6254€ supplémentaires ont été dépensés dans le cœur de ville - Soit un effet de levier de 1 à 5€ : pour 1€ investi dans le versement de bonification, 5€ de chiffre d'affaires supplémentaire ont été versés dans les restaurants et commerces alimentaires de notre cœur de ville.

Envoyé en préfecture le 17/10/2024
Reçu en préfecture le 17/10/2024
Publié le 18/10/2024
ID : 060-216001743-20240219-17BIS_CM190224-CC

Titre du projet	VERS UNE DIVERSIFICATION DU CENTRE VILLE
Type de projet	Action AMO- Etude
Axe de rattachement	AXE 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré
Description générale	La stratégie commerciale repose sur l'objectif de redynamiser le commerce de centre-ville. Elle va devoir favoriser son développement tout en consolidant l'existant, et ce en complémentarité avec l'offre disponible dans les zones commerciales périphériques. Il s'agit de proposer une offre nouvelle s'appuyant sur les lieux générateurs de flux, visible dans l'espace urbain et concentrée sur des linéaires et pôles stratégiques. **Pour cela, les collectivités peuvent s'appuyer sur un certain nombre d'outils identifiés :** - **Pour asseoir et moderniser l'appareil commercial existant :** o des aides financières à l'installation et à la rénovation des points de vente : notamment les aides à l'immobilier portées par l'ACSO o des dispositifs pour créer de nouvelles formes de commerce : appel à projet entreprendre au cœur des territoires pour les boutiques à l'essai, éphémères ou combler des locaux vides o un travail réglementaire pour améliorer qualitativement l'expérience des usagers et lutter contre la vacance : règlement local de publicité, taxe sur les friches commerciales o une politique incitative pour diversifier et attirer les commerçants : identification des souhaits des élus (commerces souhaités ?) et des besoins pertinents (études de faisabilité / études de marché ciblées), lancement des appels à projet avec les cahiers des charges partagés par les acteurs , accompagnement des créateurs, etc. - **Pour consolider les boucles commerciales existantes et créer de nouvelles activités :** o Avoir une politique d'action foncière volontariste sur les locaux commerciaux stratégiques du cœur de ville afin de lutter contre la vacance o Encourager la mixité fonctionnelle et la reconversion de cellules isolées afin de resserrer des linéaires commerciaux o Proposer une offre de locaux qualitatifs via des programmes urbains en création ou réhabilitation (Ec'eau Port, Halle Fichet) o Travailler les espaces urbains pour les « réactiver » : redonner goût à la déambulation via des actions culturelles, mobiliers urbains, etc. **Les Marchés, lieu d'animations spécifiques temporaires** sont à inclure à la réflexion du devenir des centres-villes en matières de flux de consommation et d'attentes des habitants. Egalement, les **activités nouvelles** en centre-ville (supermarché coopératif – LA CLAC et les Fringues du Cœur) sont des évolutions à avoir à l'esprit pour les centre-villes de demain.

Envoyé en préfecture le 17/10/2024
Reçu en préfecture le 17/10/2024
Publié le 18/10/2024
ID : 060-216001743-20240219-17BIS_CM190224-CC

Titre du projet	VERS UNE DIVERSIFICATION DU CENTRE VILLE
	Une première étape dans la Programmation commerciale est **l'Etude sur l'opportunité et la faisabilité d'un Marché couvert dans la Halle Fichet à Creil. (CF FICHE ACTION HALLE FICHET)** **RAPPELS DES LIEUX VACANTS OU FUTURS SUSCEPTIBLES D'ACCUEILLIR DE NOUVELLES ACTIVITES CHANGEANT L'IMAGE DE LA VILLE :** - Grain de Café - Chalet - LIDO - HALLE FICHET - HOTEL DE LA RIVIERE - RDC CHIC PARISIEN, RDC EX MANDARIN - FUTUR M2 A L EC EAU PORT et autres m2 vacants - Cellules commerciales sur le parvis de la Gare (Nexity pour la SNCF), les opérations du projet Gare Cœur d'Agglomération, **A l'échelle du SCOT du grand Creillois en cours d'élaboration,** les orientations du DACCL seront reprises. Le PLU devra se rendre compatible avec le SCoT dans un délai d'un an suivant son approbation.
U	Les objectifs généraux d'une action concertée sur le commerce de centralité sont les suivants : - Reconquérir les centres villes et restructurer la fonction commerciale de ces lieux de vie - Lutter contre la vacance commerciale - Limiter le développement commercial dans les zones périphériques et proposer une offre complémentaire en centralité - Favoriser la modernisation et requalification des commerces - Favoriser le développement des formes alternatives au commerce sédentaire Ces objectifs, identifiés dans le schéma de développement commercial de l'ACSO, doivent transparaitre dans les actions menées conjointement par les communes et la communauté d'agglomération. Ils s'accompagnent d'une volonté affirmée de proposer aux habitants actuels comme futurs, un tissu commercial plus qualitatif et diversifié. Une 1ere liste de commerces a été identifiée par le Service Commerce et communiqué auprès de Nexity. Le travail doit se poursuivre dans ce sens tout en sachant que le commerce n'est plus la seule fonction recherchée par les populations en centre-ville. Un centre-ville doit cumuler d'autres fonctions attractives : animations musicale, culture etc En direction du centre-ville de Creil, la définition partagée du type de centre-ville à créer permettrait d'enclencher une méthodologie et des actions à poursuivre : identité du centre-ville à créer ? Quelles fonctions retenir ? type de commerces recherchés, autres animations ? cellules adaptées, accompagnement proposé,

Envoyé en préfecture le 17/10/2024
Reçu en préfecture le 17/10/2024
Publié le 18/10/2024
ID : 060-216001743-20240219-17BIS_CM190224-CC

Titre du projet	VERS UNE DIVERSIFICATION DU CENTRE VILLE
	En tenant compte des conclusions des études récemment menées (Etude de faisabilité marché couvert Halle Fichet - Ville de Creil et Etude sur la programmation commerciale Egis – ACSO), la ville et l'ACSO doivent **définir les objectifs à poursuivre en faveur d'une nouvelle attractivité du centre-ville de Creil.** L'intérêt est d'avoir une complémentarité entre les projets pressentis dans la nouvelle offre commerciale et de services des nouveaux m2 créés (GCA, etc) et les cellules actuelles vacantes. Les **travaux de réflexion** de l'Agence Hauts-de-France 2020-2040, doivent être partagés afin que élus et techniciens aient les informations nécessaires portant sur les centres-villes et leurs évolutions. Un des objectifs à poursuivre est de définir ce que peut représenter le centre-ville de Creil pour les habitants du territoire à l'heure où vente en ligne, lieux de retrait, vente de seconde main et zones périphériques (St Maximin) constituent l'environnement immédiat des commerces de centre-ville ? Un accompagnement extérieur pourrait être bénéfique aux changements souhaités en centre-ville. Cela permettrait d'avoir des conclusions éclairées pour orienter le choix des élus ayant les délégations artisanales et commerciales. Le but est d'avoir un guide en vue de la transformation de l'armature commerciale de Creil.
Maitre d'ouvrage	Ville de Creil / ACSO
Partenaires locaux	Nexity pour SNCF/Initiative Oise Sud/Banque des Territoires/ CCI Oise et Hauts-de-France /Chambre des Métiers et de l'Artisanat
Coût total	A définir
Financements prévisionnels	Fonds de restructuration d'activité – A approfondir
Date de lancement	2024
Date de livraison	
Indicateurs d'avancement	- Feuille de route Objectifs à atteindre pour un centre-ville renouvelé voire une Programmation de centre-ville validée diversifiant - Identification des cellules commerciales vacantes susceptibles d'accueillir activités repérées - Identification des Appels à Projet à lancer - Lancement des appels à projet
Indicateurs de résultat	- Ouverture de nouveaux commerces diversifiant l'appareil commercial

Envoyé en préfecture le 17/10/2024
Reçu en préfecture le 17/10/2024
Publié le 18/10/2024
ID : 060-216001743-20240219-17BIS_CM190224-CC

Titre du projet	REHABILITATION MUSEE - CHATEAU
Type de projet	ACTION
Axe de rattachement	Ce projet se rattache : **A l'axe 4**, Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager
Description générale	Le projet de restauration, de réhabilitation et de mise en valeur du site musée - château de Creil se décline en plusieurs actions : ❑ **Réalisation d'études pour une meilleure connaissance du site et de son architecture, et pour définir son usage futur :** - Diagnostic de la maîtrise d'œuvre (2014) - Avant-projets (2015 – 2019) - Etude géotechnique des sols G1 et G2 (2018 - 2020) - Diagnostic réseaux eaux pluviales et usées (2019) - Audit humidité (2019) - Projet scientifique et culturel (2019) - Diagnostic archéologique préalable (2019) - Etude archéologique du bâti et scan 3D (2019 - 2021) - Etude historique du château (2019 - 2021) - Plan de nivellement de la cour (2020) - Levé des niveaux de planchers et coupe (2021) - Etude de structure, portance des planchers (2021) - Diagnostics amiante, plomb et pollution (2020 - 2022) - Diagnostic phytosanitaire des éléments en bois (2022) - Etat sanitaire des matériaux – pierres (2022) - Prélèvement et analyse des sels présents dans les voûtes (2022) - Rapport sur le décor sculpté de la salle médiévale (2022) - Rapport sur les enduits peints médiévaux du château (2022) - Auscultation de la tour néogothique (2020 – 2023) - Etude de programmation du site musée - château (2019 - 2023) ❑ **Phase 1 des travaux de restauration du château (décaissement de la salle médiévale, restauration des voûtes du 13e siècle, création d'une cour anglaise) :** - Autorisation de travaux (2019) - Décaissement de la dalle béton de la salle médiévale (2019) - Prescription de fouilles archéologiques préalables (2019) - Sélection d'un coordinateur SPS et d'un bureau de contrôle (2020) - Déménagement des bureaux présents dans l'aile Nord (2020) - Lancement et notification du marché public de travaux (2020) - Sélection d'un nouveau maître d'œuvre (2021) - Etanchéité de la terrasse nord du château (2022) - Réfection des gouttières sud (descente de toit) et nord (descente de terrasse) (2022) - Dévoiement des eaux pluviales dans la cour (2022) - Retrait de 4 cloisons moderne dans la salle médiévale (2022) - Purge de tous les murs jusqu'à 2 mètres de haut (2022) - Étaiement provisoire de 2 arcs et de linteaux (2022) - Sélection des pierres et démarrage de la taille (2022-2023) - Retrait de l'escalier central sur les 2 étages (2022)

Envoyé en préfecture le 17/10/2024
Reçu en préfecture le 17/10/2024
Publié le 18/10/2024
ID : 060-216001743-20240219-17BIS_CM190224-CC

Titre du projet	REHABILITATION MUSEE - CHATEAU
	- Purge et étaiement des cloisons en pans de bois de la cage d'escalier sur 2 étages (2022) - Dépose des éléments modernes des anciens bureaux du 1er étage (cloisons, faux plafonds, installations électriques et informatiques) (2022) - Révision des fenêtres des étages de l'aile nord et création d'un plancher d'accès au toit pour sécuriser le bâtiment (2022) - Retrait des éléments de cheminée (plaques, marbres, tableau retrouvé) et dépôt dans le grenier du musée (2022) - Réfection des rives de toiture du pignon ouest (2023) - Retrait du toit en fibrociment et pose d'un bac acier temporaire (2023) - Création des étais en bois pour la salle médiévale (2023) ❑ **Médiation culturelle :** - Visites guidées par l'archéologue Nicolas Bilot et l'équipe du service patrimoine de Creil (2019 - 2023) - Opération "Sauvons nos monuments" (octobre 2019) - Lancement d'une souscription avec la Fondation du patrimoine (2022) - Jeu de piste extérieur et sur tablette Explore game « Folle histoire au château de Creil » (2022) - Film sur l'histoire du château et Visite virtuelle en 3D de Creil au Moyen Âge sur casque VR et tablette (2021 - 2023) - Journées d'étude Creil au Moyen Âge (2023)
Objectifs	**Mettre en valeur le site musée – château/ Donner de la visibilité** Restaurer l'aile Nord de l'ancien château médiéval de Creil pour participer au développement touristique du territoire en proposant aux habitants et aux visiteurs un lieu patrimonial de grande valeur historique, ressource à fort potentiel touristique qui renforcera l'attractivité locale.
Maitre d'ouvrage	VILLE DE CREIL
Partenaires locaux	- Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) des Hauts-de-France (pôle Patrimoines et architecture : musées, conservation régionale des Monuments Historiques, service régional d'archéologie) - Unité départementale de l'architecture et du patrimoine (UDAP) de l'Oise - Conseil régional des Hauts-de-France (dispositif PRADET) - Conseil départemental de l'Oise et service archéologique départemental de l'Oise - Agglomération Creil Sud Oise - Fondation du Patrimoine - Agence Jennifer DIDELON, architecte du patrimoine - Léon Noël - INRAP

Envoyé en préfecture le 17/10/2024
Reçu en préfecture le 17/10/2024
Publié le 18/10/2024
ID : 060-216001743-20240219-17BIS_CM190224-CC

Titre du projet	REHABILITATION MUSEE - CHATEAU
	- Service départemental d'archéologie de l'Oise
Coût total	Total prévisionnel des travaux : 6.5 millions d'euros PHASE 1 : 621 991 € H.T.
Financements prévisionnels	DRAC / PRADET/ CD OISE
Date de lancement	En cours
Date de livraison	2026 2028 : Aménagement des abords
Indicateurs d'avancement	• Finalisation des études • Autorisations de travaux • Notification des subventions • Démarrage des travaux
Indicateurs de résultat	• Réalisation des travaux • Qualité des espaces publics et fréquentation des abords du site • Développement de la fréquentation du site musée – château • Rayonnement de la ville de Creil par le biais du site musée - château

Envoyé en préfecture le 17/10/2024
Reçu en préfecture le 17/10/2024
Publié le 18/10/2024
ID : 060-216001743-20240219-17BIS_CM190224-CC

Titre du projet	EGLISE SAINT-MEDARD : RESTAURATION
Type de projet	ACTION
Axe de rattachement	Ce projet se rattache : - **A l'axe 4**, Formes urbaines, patrimoine et espaces publics, pour la valorisation patrimoniale
Description générale	Le projet de restauration de l'église Saint-Médard vient accompagner la requalification de Saint-Médard. Il comprend : ❑ **Une phase d'avant-projets :** - Diagnostic - Avant-projet sommaire - Avant-projet définitif ❑ **Des travaux de restauration de l'église :** - Restauration des éléments sculptés - Reprise des charpentes - Réfection de la couverture - Révision des vitraux - Travaux campanaires ❑ **Des opérations de restauration des biens présents dans l'église :** - Restauration de *l'Adoration des bergers* de La Hyre (2019-2021) - Restauration de *l'Hospitalité d'Abraham*, 17e siècle (2020-2021) - Traitement du retable en bois peint et doré du 18e siècle - Restauration de la dalle funéraire de Jean de la Haye (2021-2023) - Restauration de l'ancien autel en pierre sculptée - Restauration du bas-relief de Sainte-Catherine - Reprise des dalles funéraires murales - Restauration de l'orgue en tribune
Objectifs	- Sauvegarder l'église Saint-Médard, classée au titre des monuments historiques - Mettre en valeur ce patrimoine dans son esplanade redessinée - Préserver les œuvres et mobilier conservés dans l'église - Animer ce patrimoine par le biais de visites guidées et d'ouvertures plus fréquentes
Maitre d'ouvrage	Ville de Creil
Partenaires locaux	- Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) des Hauts-de-France (pôle Patrimoines et architecture : conservation régionale des Monuments Historiques, service régional d'archéologie) - Unité départementale de l'architecture et du patrimoine (UDAP) de l'Oise

Envoyé en préfecture le 17/10/2024
Reçu en préfecture le 17/10/2024
Publié le 18/10/2024
ID : 060-216001743-20240219-17BIS_CM190224-CC

Titre du projet	EGLISE SAINT-MEDARD : RESTAURATION
	- Conseil départemental de l'Oise et service archéologique départemental de l'Oise - AMISSAME - Paroisse Saint-Médard
Coût total	1 850 000 € H.T. environ de travaux sur l'Eglise Restauration d'éléments au sein de l'Eglise : 150 000 euros
Financements prévisionnels	
Date de lancement	En cours pour la restauration du mobilier
Date de livraison	
Indicateurs d'avancement	• Finalisation des études • Autorisation de travaux • Notification des subventions • Démarrage des travaux
Indicateurs de résultat	• Réalisation des travaux • Qualité des espaces publics et fréquentation des abords du site • Développement de la fréquentation de l'église lors des visites • Rayonnement de la ville de Creil par le biais de son patrimoine

Envoyé en préfecture le 17/10/2024
Reçu en préfecture le 17/10/2024
Publié le 18/10/2024
ID : 060-216001743-20240219-17BIS_CM190224-CC

Titre du projet	HALLE FICHET – REHABILITATION ET PRE-PROGRAMME
Type de projet	ACTION ETUDE
Axe de rattachement	AXE 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré AXE 4 : Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager AXE 5 : Constituer un socle de services dans chaque ville
Date de signature	Avenant ACV/ORT Cœur d'agglomération et Avenant 1ACV/ORT - 2020 Avenant ACV2 / ORT Cœur d'agglomération
Description générale	La Halle Fichet est propriété de la Ville de Creil depuis 2000. Patrimoine industriel de la commune, la Halle Fichet est issue de la fabrication de coffres forts FICHET du XIXème siècle. Inoccupé et à l'articulation des secteurs urbains en transformation, entre l'EC EAU PORT et le secteur de la Gare, le site de la Halle Fichet avec le site voisin d'ENGIE est un site stratégique à enjeux. La Halle s'inscrit dans la stratégie de redynamisation du centre ville orientée vers la reconquête des lieux aujourd'hui délaissé. L'usage futur permettra au centre-ville d'être un attracteur intéressant pour les habitants, donnant une image positive du territoire. Compte tenu de la difficile attractivité de Creil, plusieurs phases sont nécessaires et se succèdent : **Phase 1 : Réhabilitation par la ville de Creil** En 2020, suite aux résultats du Diagnostic sanitaire et technique du bâtiment réalisé avec le partenaire ACV de la BANQUE DES TERRITOIRES, des travaux de réhabilitation (mise hors d'eau, hors d'air) ont été engagés par la ville de Creil **Phase 2 : Etude d'opportunité et de faisabilité d'un marché couvert dans la Halle Fichet** **Phase 3 : Définition d'intentions programmatiques <u>concertées</u> dans la Halle Fichet et approche des modes de gestion** - Résultats Etude opportunité Marché couvert - les résultats de l'Etude GCA – Stratégie économique et commerciale pourront compléter les perspectives sur ce site de la Halle Fichet - La réflexion et les Etudes sur la création d'un FABLAB en lien avec le site Gournay sont à mener. Les vocations complémentaires entre elles devront être appréhendées. Tiers Lieux ? redirigé vers le futur Campus Gournay ? - Approche des modes de gestion en fonction des différents usages pressentis **Phase 4 : Rédaction de l'Appel A Projet en fonction du pré-programme défini** Si la Halle Fichet doit rester propriété de la Ville de Creil, l'appel à projet *Réinventons nos Cœurs de ville* permet « une prise à bail ». L'appui de l'ANCT avec *Réinventons Nos Cœurs de Ville* peut être déployé durant le temps du dispositif ACV. Cet appui permet un rayonnement national de l'Appel A projet. **<u>Point de vigilance :</u>** le devenir du site ENGIE et SNCF– L'occupation et l'urbanisation à venir ne doit pas venir bloquer les façades Est et Ouest de la Halle Fichet destinées à être « ouverte » : stationnements et usages extérieurs sont indispensables au fonctionnement futur de la Halle Fichet
Objectifs	Préserver et Valoriser le patrimoine industriel identitaire Faire un lieu symbolique de réhabilitation ; mettre en place des usages capables de changer l'image de la ville Faire un lieu d'animation urbaine entre l'Oise, l'EC EAU PORT et la Gare Réussir un urbanisme de projet de qualité en lien avec la parcelle appartenant à ENGIE et donnant sur une façade de la Halle. L'enjeu est une ouverture de l'équipement vers l'îlot urbain nouvellement créé (habitat, espaces publics)
Maitre d'ouvrage	Ville de Creil

Envoyé en préfecture le 17/10/2024
Reçu en préfecture le 17/10/2024
Publié le 18/10/2024
ID : 060-216001743-20240219-17BIS_CM190224-CC

Titre du projet	HALLE FICHET – REHABILITATION ET PRE-PROGRAMME
Partenaires locaux	ACSO / ENGIE / SNCF
Coût total	Travaux : 4 M Etude : 18 000 euros TTC
Financements prévisionnels	Fonds friche CD OISE
Date de lancement	Début des travaux Halle Fichet : 2021 Début des études de pré-programmation : faisabilité/ concertation avec site Gournay (ACSO) /validation du pré-programme - 2023
Date de livraison	Travaux Halle Fichet : Fin 2024/début 2025 Etude de pré-programme : fin 2024
Indicateurs d'avancement	- Notification du marché de maîtrise d'œuvre - 2023 - Résultats d'étude opportunité -2023 - Formalisation d'un pré-programme-2024 - Rédaction de l'Appel A Projet -2024 - Livraison phase travaux – Fin 2024 - Lancement de l'Appel A Projet - 2025 - Clôture et analyse de l'AAP – Fin 2025
Indicateurs de résultat	- Notification d'un ou plusieurs lauréats allant occuper la Halle Fichet - 2026 - Flux de Fréquentation de la Halle Fichet en augmentation

Envoyé en préfecture le 17/10/2024
Reçu en préfecture le 17/10/2024
Publié le 18/10/2024
ID : 060-216001743-20240219-17BIS_CM190224-CC

Titre du projet	LIDO – NOUVEAUX USAGES ?
Type de projet	ETUDE ACTION
Axe de rattachement	AXE 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré AXE 4 : Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager AXE 5 : Constituer un socle de services dans chaque ville
Date de signature	
Description générale	L'enjeu est de diversifier les activités localisées en centre-ville. Les nouvelles implantations doivent être qualitatives et apporter une offre nouvelle et différente. Les acquisitions de cellules commerciales ou de bâtiment sont toutes réalisées en poursuivant l'objectif de maîtriser les futurs activités. L'acquisition souhaitée par la Ville va être portée par l'EPFLO : 315 000 euros. L'EPFLO propose par courrier en date de septembre 2023, la réalisation d'un diagnostic technique du bâtiment. Le montant des travaux d'aménagement permettra de lancer l'appel a projet en inscrivant des éléments précis de la réhabilitation. La construction date des années 1850. Le bâtiment est de type R+2+3 (en partie) + combles selon les parties du bâtiment. L'immeuble appartient au passé historique de la ville, connu sous l'enseigne « le LIDO ». Il s'agit d'un lieu de spectacle fermé depuis la crise sanitaire. Ancien cinéma-théatre composé de plusieurs espaces avec entrées indépendantes. Il comprend : • Au rez-de-chaussée : une salle de réception/dancing avec une entrée indépendante, une cuisine, un vestiaire, des sanitaires refaits à neuf. Chauffage par aérothermes électriques et climatisation réversible. terrasse côté Oise avec un escalier extérieur type « escalier de secours », et local à usage de réserve d'aménagement ancien avec toiture en fibrociment, non isolé. Un accès existe côté rue Michelet par une porte de garage. Escalier avec traces de peinture écaillées.

Envoyé en préfecture le 17/10/2024
Reçu en préfecture le 17/10/2024
Publié le 18/10/2024
ID : 060-216001743-20240219-17BIS_CM190224-CC

Titre du projet	LIDO – NOUVEAUX USAGES ?
	• 1 er étage : ancienne salle de cinéma, faux plafonds à caissons pour le son, sol parquet et scène. Accès indépendant par un large escalier depuis l'extérieur. Un appartement en état de vétusté, sol en bois, radiateurs en fonte, peintures écaillées. Il comprend une salle d'eau, une chambre et un salon. • 2ème étage : Salle de dancing récemment aménagée avec piliers de soutènement, parquet au sol, électricité récente. Double escalier intérieur. Escalier menant à une surélévation (3ème étage) aménagée en salle technique ou en combles. Des locaux annexes (cuisines, sanitaires, salle de projection, locaux techniques) complètent l'ensemble. Idéalement situé sur les bords de l'Oise, le bâtiment de 1100 m2 est un patrimoine symbolique pour la ville et son centre-ville. A proximité du Commissariat de police et d'une artère commerçante importante (Rue de la République), non loin des autres polarités (place du 08 mai, Faiencerie, Mairie, Conservatoire, piscine) le nouvel usage recherché devra apporter une programmation et des usages valorisant le centre-ville
Objectifs	Préserver un bâtiment symbolique Trouver des usages favorables à l'attractivité du centre-ville Développer une activité valorisant pour le site et le quartier Lancer un appel à projet définissant les intentions d'usage – L'Appel à projet *Réinventons nos Cœurs de Ville* pourrait être mobilisé durant la période 2024
Maitre d'ouvrage	Ville de Creil
Partenaires locaux	EPFLO / BANQUE DES TERRITOIRES / AUTRES
Coût total	Acquisition foncière : 315 000 euros Montant des travaux : à définir
Financements prévisionnels	A définir
Date de lancement	Acquisition en cours
Date de livraison	A définir
Indicateurs d'avancement	Signature acte notarié Lancement diagnostic du bâtiment Restitution diagnostic et partage des conclusions Définition des usages à venir et d'une programmation Définition du mode de gestion
Indicateurs de résultat	Lancement de l'Appel a projet Désignation du lauréat Cession du bien ou prise à bail selon les modalités de gestion retenues

Envoyé en préfecture le 17/10/2024
Reçu en préfecture le 17/10/2024
Publié le 18/10/2024
ID : 060-216001743-20240219-17BIS_CM190224-CC

Nom de l'action	ANIMATIONS ARTISTIQUES POSSIBLES EN PERIMETRE ACV2
Axe de rattachement	Axe 4 : Formes Urbaines, Patrimoine et Espace public
Description générale des actions	- **Usine FICHET** : Nouvelle intervention artistique éphémères sur a façade de l'Usine Fichet. Réalisées en 2019, les œuvres déjà présentes ont été dégradées par l'usure du temps. Il serait possible d'envisager de nouvelles œuvres éphémères sur cette façade afin de valoriser le bâtiments industriel le temps des travaux. Ces nouvelles œuvres seraient également une passerelle entre l'histoire, le présent et le futur.

- **Espace de l'ancien lycée Gournay** : Mise en valeur du site en friche avant la construction d'un campus de formation. Deux propositions de projets incluant les habitants et écoles du quartier avec lesquels Matisse a déjà su créer du lien lors de projets passés :
  Réalisation d'une ou plusieurs sculptures artistiques (monumentales ou non) grâce à la réutilisation des éléments patrimoniaux sauvegardés après la déconstruction (du bâtiment en 2022) et à l'utilisation d'éléments du territoire (clous de Rivierre…). Ces sculptures seraient sécurisées et déplaçables.
  Second projet de co-réalisation de fresques et ou expositions sur les bardages de la friche.

- **Fresque Nina SIMONE sur le conservatoire** de Musique, danse et théâtre. Dans le cadre du changement du changement de nom du CMD en septembre dernier 2023, de l'accueil du street-artiste MESNAGER sur notre territoire en novembre 2024 (exposant à l'Espace Matisse à la même période), une volonté de réalisation d'une fresque urbaine extérieur, pas MESNAGER, représentant l'artiste Nina SIMONE sur le mur du conservatoire émane. Ce grand projet artistique faisant écho à la fresque de Miss Tic sur la Faïencerie,

Envoyé en préfecture le 17/10/2024
Reçu en préfecture le 17/10/2024
Publié le 18/10/2024
ID : 060-216001743-20240219-17BIS_CM190224-CC

entrerait complètement dans l'optique de dynamiser le Centre-Ville, contribuer à changer l'image de Creil et valoriser celle-ci auprès de ses habitants.

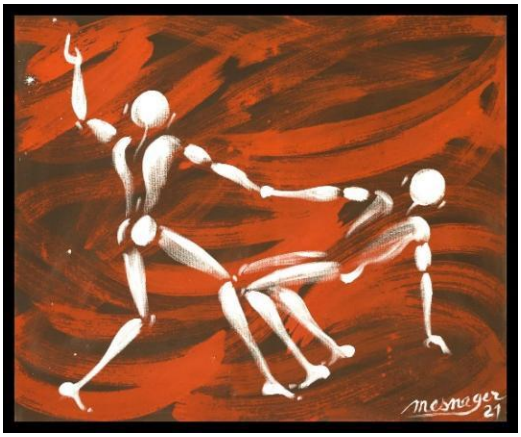

- **Mur Mobile artistique** : Libre d'accès aux artistes, installé d'abord dans le centre-ville puis dans les quartiers de la ville, ce mur se veut déplaçable, léger et adaptable sur différents supports. Avec une programmation de rencontres artistiques, le mur mobile artistique pourra, suivant la programmation, accueillir les œuvres d'artistes invités, d'artistes d territoire, de co-créations artistiques entre les habitants/ enfants et un artiste et/ ou, des créations de publics uniquement scolaires.

- **EC'EAU'PORT** : Circuit de **moulins** sur les bords de l'Oise. En s'inspirant du projet existant à Molenbeek, à Bruxelles, il serait possible de co-réaliser avec les habitants, des moulins le long de la rivière, reliant les berges de Creil puis des communes de l'ACSO. Entre moulin à vent ou moulin à eau, le moulin est très présent dans l'histoire de notre territoire.
  Le poids métallique du moulin représenterait ici, différents lieux, ou thématiques culturelles de la ville, comme une note de musique, un livre …

Envoyé en préfecture le 17/10/2024
Reçu en préfecture le 17/10/2024
Publié le 18/10/2024
ID : 060-216001743-20240219-17BIS_CM190224-CC

Objectifs	- Intervention artistique qui prend en compte l'espace dans toutes ses dimensions pour le poétiser. Il s'agit de renouveler la perception du public dans un lieu qu'il ne connaît pas ou peu, de surprendre, d'accentuer la lisibilité créative du lieu. - Transformer l'espace urbain en galerie d'art à ciel ouvert - Changer l'image de la ville, auprès de ses habitants mais également auprès des visiteurs, des personnes de passage utilisant les transports ferroviaires par exemple. - Dynamiser le centre-ville - Permettre aux habitants de rencontrer l'art dans leur vie quotidienne
Intervenants	**Ville de Creil – ACV – Espace Matisse**
Budget global	- **Usine FICHET** : **16000€** - **Espace de l'ancien lycée Gournay : 11 000€ et 7000€** - **Fresque Nina SIMONE sur le conservatoire : 10 000€** - **Mur Mobile artistique** : **4000€** - **EC'EAU'PORT : 6000€**
Modalité de financement	Partenaires financiers à mobiliser : DRAC Hauts-de-France, CGET, Conseil Régional, Conseil Départemental
Indicateurs d'avancement	• Diversité des publics • Développement d'un réseau dont les participants peuvent bénéficier • Ajustement de l'offre aux usagers et aux quartiers • Circulation des habitants entre les différents quartiers • Nature de l'image du quartier et du centre-ville • Dynamisme du centre-ville
Indicateurs de résultat	• Réalisation du programme et des actions • Fréquentation des événements • Qualité des espaces publics et des propositions artistiques adaptées

Envoyé en préfecture le 17/10/2024
Reçu en préfecture le 17/10/2024
Publié le 18/10/2024
ID : 060-216001743-20240219-17BIS_CM190224-CC

Titre du projet	COPROPRIETE 1-25 RUE JEAN JAURES : FRESQUE **(périmètre ORFO)**
Type de projet	ACTION
Axe 4	Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager
Description générale	Immeubles très visibles depuis les quais, ce secteur concentre plusieurs difficultés. L'immeuble est dans le périmètre de l'OPAHRU et de l'Opération de Ravalement Obligatoire des Façades. Le ravalement de la façade est obligatoire. Afin de continuer la démarche actuelle de changement d'image du centre-ville, une fresque peut-être réalisée sur la copropriété allant du 1er au 25 rue Jean Jaurès, coté rivière. 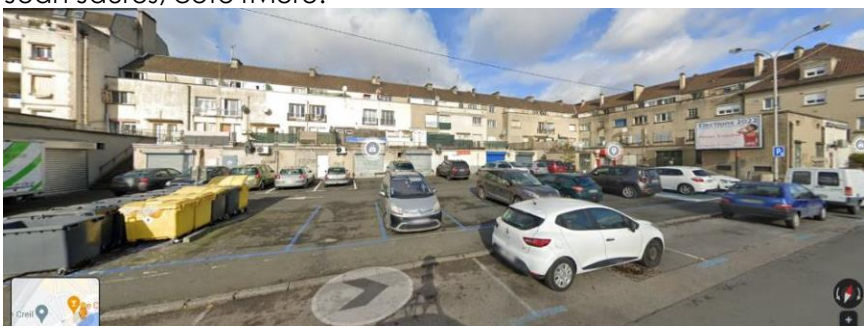 Cette fresque, s'intégrant au paysage, serait directement tournée sur la rive quai d'aval, face au conservatoire et à l'ancien château de Creil. Cette fresque serait comme un lien, une transition douce entre le patrimoine historique d'un côté de la rivière et les constructions urbaines de l'autre.

Envoyé en préfecture le 17/10/2024
Reçu en préfecture le 17/10/2024
Publié le 18/10/2024
ID : 060-216001743-20240219-17BIS_CM190224-CC

Titre du projet	COPROPRIETE 1-25 RUE JEAN JAURES : FRESQUE **(périmètre ORFO)**
Objectifs	- Intervention artistique qui prend en compte l'espace dans toutes ses dimensions pour le poétiser. Il s'agit de renouveler la perception du public dans un lieu qu'il ne connaît pas ou peu, de surprendre, d'accentuer la lisibilité créative du lieu. - Transformer l'espace urbain en galerie d'art à ciel ouvert - Changer l'image de la ville, auprès de ses habitants mais également auprès des visiteurs, des personnes de passage utilisant les transports ferroviaires par exemple. - Contribuer à redynamiser le centre-ville - Permettre aux habitants de rencontrer l'art dans leur vie quotidienne
Maitre d'ouvrage	A définir
Partenaires locaux	- Copropriété / Artistes / Espace Matisse / Participation des habitants - Vote des habitants pour le choix de la fresque
Coût total	18 000€ TTC
Financements prévisionnels	A définir
Date de lancement	Début 2025 ?
Date de livraison	Courant de l'année 2026 ?
Indicateurs d'avancement	- Calage du montage opérationnel avec la copropriété - Sollicitation des artistes - AAP - Propositions votées par les habitants - Réalisation de la fresque sur la copro
Indicateurs de résultat	- Retour des habitants sur les Réseaux sociaux - Résultats de l'Evaluation sur la qualité du paysage perçu depuis les espaces publics depuis le début des interventions artistiques en cœur de ville

Envoyé en préfecture le 17/10/2024
Reçu en préfecture le 17/10/2024
Publié le 18/10/2024
ID : 060-216001743-20240219-17BIS_CM190224-CC

Titre du projet	SIGNALETIQUE ART EN CŒUR DE VILLE
Type de projet	ACTION
Axe de rattachement	Axe 4 : Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager.
Description générale	Dans le cadre du projet Art en cœur de ville, une volonté de mise en valeur des œuvres d'art déjà existantes dans ce centre-ville émane. Afin de créer un lien entre l'art et l'habitant, nous souhaitons mettre en place une signalétique ayant du sens. Il est primordial d'informer l'habitant à l'aide d'outils pratiques, de panneaux signalétiques adaptés, accessibles et synthétiques disposés de façon optimum dans le milieu urbain. Cette signalétique reprend les informations synthétiques concernant les œuvres, les contextes et les éléments au sujet des artistes sollicités pour les projets. Un QR code intégré aux panneaux permettra à l'habitant s'il le souhaite, d'accéder à plus de contenu informatif sur le site internet du service communication de la ville. Ce contenu complémentaire sera modifiable et évolutif. La signalétique se veut éphémère, au même titre que les œuvres. Cette signalétique sera fondée sur une sémantique iconique, elle utilisera des signes : logos, couleurs symboliques et des mots. Validée en amont, elle sera posée à proximité des œuvres, sur des murs ou directement sur les palissades de chantier. Cette signalétique sera également un support de circuits de visites thématiques (touristiques, historiques, artistiques). Elle sera une base de travail possible pour les partenaires du territoire comme l'office de tourisme, le service patrimoine de la ville de Creil, l'ACSO, le Tiers-lieu …
Objectifs	- Rendre accessible l'art à toutes et à tous. - Permettre une médiation libre pour les habitants et les usagers - Susciter la curiosité des passants - Permettre une continuité de mise en valeur les projets artistiques du cœur de ville. - Contribue au changement de l'image de la ville - Avoir une signalétique ayant du sens pour la ville et les habitants - Etre un support d'information pour les partenaires
Maitre d'ouvrage	Ville de Creil -
Maitre d'œuvre	
Partenaires locaux	
Coût total	A définir. Cout des impressions dibond et des matériaux d'attache.
Financements prévisionnels	L'estimation prévisionnel représente moins de 10 000€ : - 7000€ d'étude, incluant la création des contenus, les analyses du territoire, la pertinence des proposition… - 3000€ TTC : achat de matière première, dibond et matériel
Date de lancement	2023
Date de livraison	2024
Indicateurs d'avancement	2023 : Etude des œuvres existantes, proposition d'une signalétique ayant du sens, validation auprès des élus. **Réalisé.** 2024 : Mise en place de la signalétique dans le milieu urbain
Indicateurs de résultat	Nous pourrons évaluer l'intérêt de l'utilisation de cette signalétique uniquement grâce aux nombres de « scan » du QR code et le nombre de la fréquentation de la page internet reliée à celui-ci.

Envoyé en préfecture le 17/10/2024
Reçu en préfecture le 17/10/2024
Publié le 18/10/2024
ID : 060-216001743-20240219-17BIS_CM190224-CC

Titre du projet	PLACE DU 08 MAI : REQUALIFICATION
Type de projet	ACTION
Axe de rattachement	Ce projet se rattache : - **A l'axe 3,** Mobilités : les circulations douces jalonneront l'er de l'espace public - **A l'axe 4,** Formes urbaines, patrimoine et espaces publ projet prévoit des espaces publics structurants très qualitat
Description générale	La conduite du dispositif Action Cœur de Ville pour le centre-ville permet de mener des actions complémentaires aux projets urbai la réalisation et le périmètre sont bien définis dans le temps e l'espace. Deux projets d'infrastructure d'envergure (port fluvial en arrivée du TERGV en 2030) sont structurants pour le devenir du terri Le dispositif Cœur de Ville permet de consolider la straté redynamisation sur le périmètre spécifique du centre-ville de C période 2021- 2026 est une période charnière pour la transforma Cœur de Ville de Creil par les espaces publics. En 2021, une étude *« Degré de marchabilité et de la vitalité commerciale du Cœur de Creil »* réalisée par BFLUID et MONONO a permis d'identifier les e importants pour le fonctionnement du centre-ville. Ils contribue boucles principales de circulations en modes actifs, et peuvent de accueillir des aménagements utiles aux usagers en rendant les p agréables. L'autre objectif de l'attention portée aux parcours est la commerciale. L'amélioration du cadre de vie doit être en fav habitants et des usagers, mais également en faveur des no arrivants des nouveaux programmes de logements neufs (envi prévus à l'horizon 2024). Tout l'enjeu de la requalification des e publics est de s'appuyer sur l'existant qui est à ré enchanter. La mis requalification ***de la Place du 08 mai*** est issue de cette étude. Inscrite dans le ***périmètre des Monuments Historiques***, la Place du est située à l'articulation entre la Faiencerie, la Mairie et une commerçante. Les aménagements devront améliorer l'image du ville et le cadre de vie pour les habitants et usagers. Les travaux s'inscrivent dans la continuité de la transformation des e publics enclenchée (St Médard, Rue de la République), et dans le de la continuité des parcours à réaliser. **Le périmètre de l'opération englobe la Place de façade à façade (T 1) et l'accroche sur la Rue de la République (Tranche 2). La Tra située sur la Rue de la République sera réalisée par l'ACSO dans le de l'aménagement global de la Rue.**
Objectifs	Au-delà de l'objectif principal de créer une Place publique fais entre les différents équipements (Faiencerie, la Mairie), les com l'Oise et ses berges, et une artère urbaine principale, la Rue République, les objectifs de la requalification de la Place du sont de: ❖ Créer un point de repère urbain incontesté en activant le espaces. Située à une intersection de flux entre la Faienc Mairie et le Musée, ou encore les rues commerçante Conservatoire, la Place du 08 mai devra jouer son rôle ur social. ❖ répondre aux besoins de détente, de repos, de cheminem populations présentes en centre-ville (lycées, collégiens etc) ❖ Favoriser les usages piétons en faveur des traversées piéto

Envoyé en préfecture le 17/10/2024
Reçu en préfecture le 17/10/2024
Publié le 18/10/2024
ID : 060-216001743-20240219-17BIS_CM190224-CC

Titre du projet	PLACE DU 08 MAI : REQUALIFICATION
	en apaisant la circulation automobile et en supprim stationnements le long de la rue du 08 mai, côté Place
Maitre d'ouvrage	• VILLE DE CREIL
Partenaires locaux	• ACSO (AMENAGEMENT DE LA RUE DE LA REPUBLIQUE) • AGENCE ARVAL – BUREAU D'ETUDES EN CHARGE DE LA MISS MAITRISE D OEUVRE
Coût total	400 000 euros TTC (Tranche 1+ Tranche 2)
Financements prévisionnels	Plan de financement en cours
Date de lancement	Début travaux : aout 2024
Date de livraison	Fin des travaux : décembre 2024
Indicateurs d'avancemer	• Validation de la Programmation réalisée avec une AMO de la des Territoires • Lancement du Concours et calendrier effectif des étapes et d • Notification du lauréat et de la mission de Maîtrise d'œuvre • Dépôt du Permis d'Aménager (requalification d'espaces pu périmètre de Monument Historique) : obtention de l'Autorisati • Démarrage des travaux : été 2024
Indicateurs de résultat	• Réalisation des travaux • Evaluation de la Qualité des espaces publics et observation nouvelle fréquentation des nouveaux parcours piétons

Envoyé en préfecture le 17/10/2024
Reçu en préfecture le 17/10/2024
Publié le 18/10/2024
ID : 060-216001743-20240219-17BIS_CM190224-CC

Titre du projet	PLACE SAINT MEDARD ET ACCROCHES URBAINES : REQUALIFICATION
Type de projet	ACTION
Axe de rattachement	Ce projet se rattache : - **A l'axe 3,** Mobilités : les circulations douces jalonneront l'ensemble de l'espace public - **A l'axe 4,** Formes urbaines, patrimoine et espaces publics : ce projet prévoit des espaces publics structurants très qualitatifs,
Description générale	 La requalification de l'espace public a fait l'objet de plusieurs étapes allant de la E-Concertation (cahier des charges citoyens) en 2019 à la définition du projet des Pentes douces en 2021. Le projet a été retenu pour la réponse apportée au changement d'image et à l'amélioration du cadre de vie. **L**'espace public, long d'environ 376 m et 96m au droit de l'Eglise, est déjà un espace réservé aux piétons sur l'ensemble de l'esplanade. Les caractéristiques du projet sont : **La restitution de la pente géographique et historique,** avec une succession de plateaux, de plans inclinés et des raccordements ludiques **Une richesse du projet paysager (végétal et eaux) avec trois atmosphères** : jardins officinaux, jardins de petites cultures, jardin des bosquets **Une forte ambition de réaménagement de l'espace avec l'eau** (3 ruisselets, table des clapotis, eaux de toiture de l'Eglise) qui offre en même temps un univers sensoriel plus apaisant, lié à l'eau.
Objectifs	**L'objectif est de démarrer une phase de modernisation des espaces publics existants en centre-ville.** Les **futurs usages et fonctionnement attendus sont :** - **Requalifier la place Saint-Médard en créant** un espace piéton de grande qualité qui révèlera le patrimoine monumental de la place. Le projet visera également à créer un véritable îlot de respiration vert en cœur de ville en végétalisant cet espace actuellement très minéral. - **Affirmer sa place dans la ville :** aujourd'hui lieu de passage, la place Saint-Médard sera demain un lieu de destination pour tous les creillois. Espace de rencontres et de convivialité, le projet visera à enrichir les usages pour en faire un lieu attractif pour tous. Le projet urbain et paysager intègrera la place aux espaces publics du centre-ville en la rendant plus visible et accessible, en dissipant son caractère aujourd'hui confidentiel et en assurant les liaisons avec le reste de la Ville.

Envoyé en préfecture le 17/10/2024
Reçu en préfecture le 17/10/2024
Publié le 18/10/2024
ID : 060-216001743-20240219-17BIS_CM190224-CC

Titre du projet	PLACE SAINT MEDARD ET ACCROCHES URBAINES : REQUALIFICATION
	- **Orchestrer les usages selon les différentes séquences de la place :** L'îlot de projet est un long espace public piéton composé de plusieurs séquences urbaines. Sa requalification devra porter une attention particulière à la mise en continuité de la place tout en valorisant son séquençage. Une cohérence des usages et l'identité de chaque séquence tout au long de la place devront être pensées afin de rythmer le parcours et l'expérience des usagers. Le statut résidentiel de la place devra être pris en compte afin de limiter les nuisances, tout en gagnant en confort et en attractivité. ***Les pentes douces – Atelier Format Paysage – Lauréat du Concours – 2021*** **Le périmètre de l'opération d'aménagement est le périmètre de l'îlot (10 496m2) et ses accroches urbaines immédiates**.
Maitre d'ouvrage	VILLE DE CREIL
Partenaires locaux	- BANQUE DES TERRITOIRES (AMO DEFINITION PROGRAMMATION ESPACE PUBLIC ET ENVELOPPE FINANCIERE) - VILLE DE CREIL - ACSO (POUR LE CALAGE DES ACCROCHES ET DES TRAVAUX SUR LA RUE DE LA REPUBLIQUE) - PROPRIETAIRES DES ESPACES ACCESSIBLES AU PUBLIC : OISE HABITAT, VILLE DE CREIL etc…… - ATELIER FORMAT PAYSAGE –MANDATAIRE DU GROUPEMENT
Coût total	13 M TTC
Financements prévisionnels	DSIL : 516 000 / FNADT : 1 000 000 / CR HDF : 500 000 A compléter
Date de lancement	2020
Date de livraison	2024 à 2026 selon les tranches
Indicateurs d'avancement	• Validation de la Programmation réalisée avec une AMO de la Banque des Territoires • Lancement du Concours • Notification du lauréat et de la mission de Maîtrise d'œuvre • Dépôt et obtention de l'Autorisation d'urbanisme • Dossier de Consultation des Entreprises Travaux • attribution des marchés travaux : octobre 2023 • Démarrage des travaux : fin 2023/mi 2025
Indicateurs de résultat	• Réalisation des travaux et fin des travaux • Augmentation des flux de fréquentation • Evaluation de la qualité des espaces publics proposés / fréquentation des nouveaux parcours piétons et modes doux

Envoyé en préfecture le 17/10/2024
Reçu en préfecture le 17/10/2024
Publié le 18/10/2024
ID : 060-216001743-20240219-17BIS_CM190224-CC

Titre du projet	EXPERIMENTATION PARCOURS DESIGN ACTIF GARE/SAINT MEDARD **(TRANSFORMATION DES ESPACES PUBLICS)**
Type de projet	Action
Axe de rattachement	AXE 3 Développer l'accessibilité et les mobilités décarbonées AXE 4 Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager
Description générale	**En lien avec le projet global du maillage et des usages des espaces publics, la ville de Creil doit moderniser la trame d'espaces publics existants au regard du développement des mobilités actives mais aussi de la vitalité commerciale et de la nature en ville**. Une étude réalisée en 2021 a mis en perspective l'intérêt d'aménager certains lieux en vue de donner une attractivité aux commerces. L'idée étant d'aménager des parcours propices à la déambulation, ayant également la capacité d'attirer de nouveaux porteurs de projets grâce à la qualité des espaces publics proposée. Le piéton est au cœur de l'analyse sociologique menée ; des sondages et entretiens ont permis de faire une cartographie qualitative du centre-ville de Creil. Les bureaux d'études BFLUID et MONONO ont remis les livrables qui ont permis à la ville de Creil de s'inscrire dans une dynamique nouvelle de transformation d'espaces publics portés par les élus. En 2022, l'ANCT a présenté le GUIDE DU DESIGN ACTIF et la possibilité pour les villes ACV qui le souhaitent, d'être accompagnées dans la démarche. Creil a bénéficié de cet accompagnement venant compléter les éléments de pré-programmation établis en 2021. Le diagnostic a mis en lumière des Parcours mêlant l'urbain où se situe la vitalité commerciale et le milieu naturel sur l'île St Maurice. L'objectif du DESIGN ACTIF est d'intervenir sur des espaces publics existants laissant le droit à l'erreur dans les propositions faites et la possibilité de revenir à l'état initial. La caractéristique de l'éphémère est un aspect dominant dans les aménagements de DESIGN ACTIF, ayant pour but de favoriser les déplacements actifs, notamment la marche. Les intentions politiques validées ont ensuite permis une inscription de la Ville de Creil à l'Appel A Projet de l'ADEME « Marche du quotidien ». En 2023, les aménagements de valorisation des espaces publics accompagnant les grands projets urbains et les habitants des nouveaux programmes de logements sont souhaités. **Le parcours reliant la Gare au Conservatoire sur 500 m est identifié comme un axe prioritaire à faire évoluer en 2024. Il se poursuivra également jusque St Médard. TERRE DE JEUX 2024 et le passage de la Flamme Olympique à Creil développeront également ces aménagements nouveaux à certains endroits. D'autres lieux seront à identifier** ; le partenariat et la complémentarité avec les services de l'ACSO seront au RDV afin de programmer au mieux les interventions. Transformer l'espace public existant avec des équipements spécifiques, couleurs et usages variés relèvent d'une méthodologie nouvelle pour les collectivités. L'espace public appartient à de nombreux usagers divers et variés ; les nouveaux aménagements doivent servir tous les types (enfants, adultes, jeunes adultes, adultes âgés, hommes, femmes) Cette combinaison d'éléments (étude sur la marchabilité de la ville, accompagnement design actif, subventions de l'ADEME) permet d'identifier un 1er parcours à aménager avec d'autres lieux stratégiques identifiés

Envoyé en préfecture le 17/10/2024
Reçu en préfecture le 17/10/2024
Publié le 18/10/2024
ID : 060-216001743-20240219-17BIS_CM190224-CC

Titre du projet	EXPERIMENTATION PARCOURS DESIGN ACTIF GARE/SAINT MEDARD (TRANSFORMATION DES ESPACES PUBLICS)
Objectifs	Changer l'image de la ville et les occupations des espaces publics Améliorer le cadre de vie Favoriser la déambulation, propice à la vitalité commerciale
Maitre d'ouvrage	Ville de Creil
Partenaires locaux	ANCT – Mission d'accompagnement CITE SERVICES / Prestataires spécialisés dans le DESIGN ACTIF/ ACSO
Coût total	Assiette subventionnable : 160 000 euros sur 3 ans à compter du Conventionnement avec ADEME
Financements prévisionnels	ADEME : AAP MARCHE DU QUOTIDIEN Subventions : 80 000 euros – En cours de précision
Date de lancement	JUIN 2023
Date de livraison	COURANT 2024
Indicateurs d'avancement	Choix et validation du concept décliné sur le parcours Réalisation et installation des aménagements en fonction des lieux
Indicateurs de résultat	Observation des usages des équipements installés et évaluation qualitative des usagers - Sondage qualitatif pouvant être comparé à l'étude sociologique menée en 2021 en centre-ville

Envoyé en préfecture le 17/10/2024
Reçu en préfecture le 17/10/2024
Publié le 18/10/2024
ID : 060-216001743-20240219-17BIS_CM190224-CC

Titre du projet	GARE CŒUR D'AGGLO – CAMPUS HYBRIDE – ANCIEN LYCEE GOURNAY
Type de projet	Etude et Travaux
Axe de rattachement	**Axe 1** : De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat **Axe 2 :** Favoriser un développement économique et commercial équilibré **Axe 4 :** Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager **Axe 5 :** Constituer un socle de services dans chaque ville
Description générale	L'emploi est au cœur des préoccupations du territoire de l'Agglomération Creil Sud Oise. Le taux de chômage, le faible niveau de qualification des habitants sont autant d'indicateurs de fragilité sociale sur lesquels il faut œuvrer. Le territoire se caractérise également par une inadéquation entre les compétences attendues par les entreprises et le niveau de qualification de la population active. L'intensification des politiques de l'emploi déployées au sein de l'Agglomération Creil Sud Oise doit en premier lieu se poursuivre par une meilleure orientation des jeunes et demandeurs d'emploi. L'apprentissage et l'alternance restent des moyens efficaces pour découvrir concrètement un secteur d'activité. La valorisation des métiers techniques et manuels souvent délaissés mais aussi les métiers en tension dont les services à la personne et les métiers du BTP, pourra se traduire par la mise en place de parcours de découverte des métiers, l'organisation de forums dans les quartiers, la mise en place de bus pour l'emploi ou encore l'organisation de portes ouvertes en entreprise. Le projet de campus de la formation sur le site de l'ancien lycée Gournay s'inscrit dans cette démarche en proposant des qualifications innovantes fondées sur les besoins du territoire dans le domaine en particulier ciblé sur la construction durable favorisant ainsi la mise en place d'une démarche vertueuse pour participer au développement d'une économie sociale et solidaire. Une école de production construite en lien avec les entreprises et en complément des formations existantes viendra également enrichir cette offre. Le concept d'un campus innovant repose sur une complémentarité des offres de services et des sites à proximité dont la halle Fichet. L'étude sur le Campus intégrera une réflexion sur l'opportunité d'un FabLab. En parallèle, dans le cadre de son nouveau programme local de l'habitat (PLH) et du contexte immobilier actuel, l'ACSO prévoit de diversifier son offre de logement par le développement de nouveaux produits tels que des logements locatifs intermédiaires, des résidences pour jeunes actifs, pour étudiants ou des résidences pour séniors. L'ilot Lucile, à proximité immédiate du site de l'ancien lycée Gournay / PUM DAYDE, d'une superficie d'environ 5 000 m², pourra accueillir une programmation immobilière répondant aux attentes de l'agglomération et de ses habitants.

Envoyé en préfecture le 17/10/2024
Reçu en préfecture le 17/10/2024
Publié le 18/10/2024
ID : 060-216001743-20240219-17BIS_CM190224-CC

Titre du projet	GARE CŒUR D'AGGLO – CAMPUS HYBRIDE – ANCIEN LYCEE GOURNAY

Cartographie des deux sites projets localisés à Creil

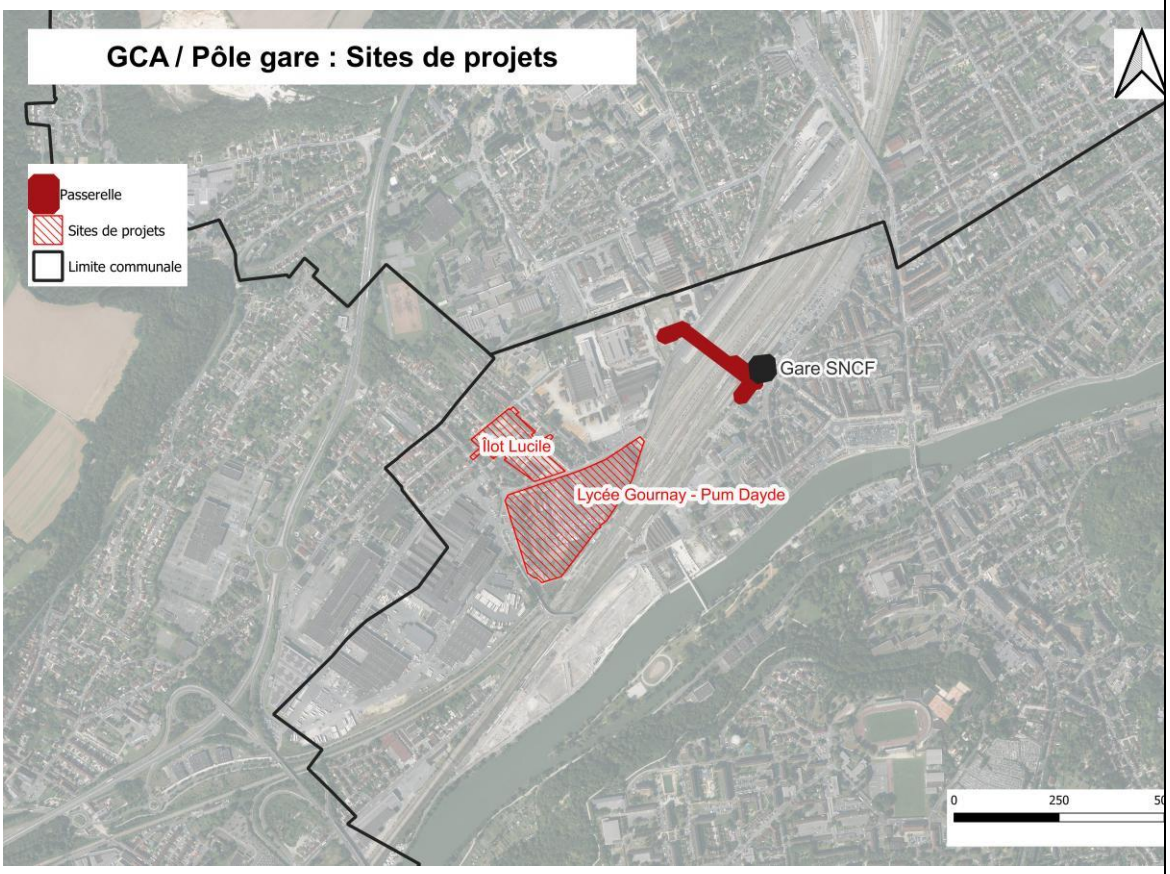

Photo aérienne du site de l'ancien lycée Gournay / PUM DAYDE

Envoyé en préfecture le 17/10/2024
Reçu en préfecture le 17/10/2024
Publié le 18/10/2024
ID : 060-216001743-20240219-17BIS_CM190224-CC

Titre du projet	GARE CŒUR D'AGGLO – CAMPUS HYBRIDE – ANCIEN LYCEE GOURNAY
	Photo aérienne de l'ilot Lucile (deux tènements fonciers) 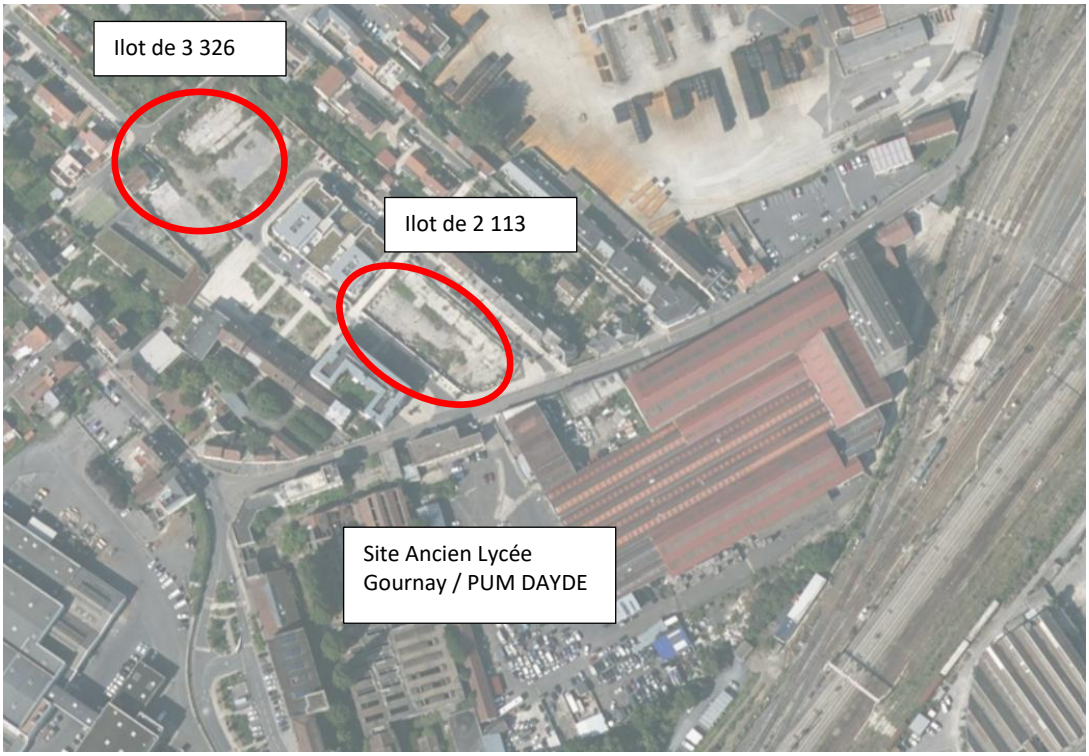
Objectifs	Pour le site du Lycée Gournay : - Aménagement d'un campus comprenant les volets : • Apprentissage • Rencontre entre étudiants, entreprises, demandeurs d'emplois… • Démonstrateur ville durable • Lieu polyvalent hybride et collaboratif • Projet évolutif, bâtiments modulables • Intégré et relié à la ville • Attractif pour les habitants et actifs du territoire - Mise en valeur du patrimoine architectural et urbain Pour le site de l'ilot Lucile : - Diversification de l'offre de logements cohérent avec le nouveau Programme de L'Habitat (PLH) par le lancement d'une nouvelle consultation promoteurs / bailleurs. - Définition d'un programme immobilière.
Maitre d'ouvrage	ACSO
Partenaires locaux	Banque des territoires /Conseil Régional des Hauts de France / EPFLO / Ville de Creil
Coût total	à définir

Envoyé en préfecture le 17/10/2024
Reçu en préfecture le 17/10/2024
Publié le 18/10/2024
ID : 060-216001743-20240219-17BIS_CM190224-CC

Titre du projet	GARE CŒUR D'AGGLO – CAMPUS HYBRIDE – ANCIEN LYCEE GOURNAY
Financements prévisionnels	ACSO : à définir Etat : à définir Banque des territoires : à définir Conseil Régional des Hauts de France : à définir EPFLO : à définir
Date de lancement	2024
Date de livraison	A définir
Indicateurs d'avancement	Pour le Campus : Lancement de procédure de maîtrise d'acquisitions amiables et/ou de préemptions pour obtenir la maîtrise foncière. Réunions de travail avec l'ensemble des partenaires institutionnels et financiers ainsi que des porteurs de projets privés pour mettre en œuvre le projet de Campus. Pour l'ilot Lucile Lancement d'une consultation promoteurs/bailleurs.
Indicateurs de résultat	Pour le Campus : Aménagement d'un campus et de ses annexes. Aménagement d'espaces publics de qualité. Pour l'ilot Lucile Choix d'un promoteur/bailleur. Réalisation de programmes immobiliers ou d'équipements publics. Aménagement d'espaces publics de qualité.

Envoyé en préfecture le 17/10/2024
Reçu en préfecture le 17/10/2024
Publié le 18/10/2024
ID : 060-216001743-20240219-17BIS_CM190224-CC

D. Secteurs d'intervention n° 4 de l'ORT – Ville de Nogent sur Oise

Envoyé en préfecture le 17/10/2024
Reçu en préfecture le 17/10/2024
Publié le 18/10/2024
ID : 060-216001743-20240219-17BIS_CM190224-CC

Nom de l'action	Procédure de carence - Copropriété de la commanderie - Quartier des Rochers
Thématiques	Quartier politique de la ville Obier-Rochers Habitat privé dégradé
Date d'inclusion à l'ORT	Décembre 2019
Description générale et objectifs	Au nord-ouest de la commune de Nogent-sur-Oise, le quartier des Rochers a fait l'objet depuis 2004 de programmes successifs de renouvellement urbain. Au cœur de ce quartier, la copropriété de la Commanderie a été construite dans les années 1960. Des huit bâtiments originels de la copropriété, trois n'ont pas été détruits (bâtiments G, E, D) et ont bénéficié de deux plans de sauvegarde permettant la mise en œuvre partielle de travaux de réhabilitation des parties communes. En dix ans, ce sont plus de 40 millions d'euros publics qui ont été investis sur le quartier des Rochers et sur la copropriété de la Commanderie. Ce quartier n'a toutefois pas été retenu au titre du nouveau Programme National de Renouvellement Urbain. La copropriété de la Commanderie est sous administration provisoire depuis 2002 et reste aujourd'hui extrêmement fragile. Au 31 décembre 2022, les dettes des copropriétaires envers la copropriété s'élevaient à 732 969 euros et la dette globale de la copropriété à 878 632 euros. Une convention de portage immobilier et foncier a par ailleurs été signée le 29 septembre 2020 entre la commune de Nogent-sur-Oise, l'ACSO, et CDC Habitat social, pour une durée de trois ans et renouvelée jusqu'au 31 décembre 2024. Face à ces difficultés persistantes, l'Etat, l'ACSO ainsi que la commune de Nogent-sur-Oise, ont collectivement décidé qu'une procédure de carence serait initiée sur la copropriété de la Commanderie. Cette procédure permettra à terme la dissolution de la copropriété. Une étude de calibrage a été lancée en 2021, comprenant une étude urbaine, la conduite d'enquêtes sociales ainsi qu'une mission d'accompagnement juridique, en vue de préparer la procédure de carence. L'étude urbaine ainsi que les enquêtes sociales se sont achevées en 2023. L'ACSO sera : - Maitrise d'ouvrage sur la phase juridique de la procédure de carence, phase déclenchée par la saisine du tribunal judiciaire en vue de la déclaration de l'état de carence de la copropriété ; - Maitrise d'ouvrage sur le projet de recyclage foncier (acquisition des 142 logements, relogement, et démolition des trois bâtiments). Le projet sera confié à un concessionnaire. Un projet d'aménagement sera mis en œuvre sur le quartier des Rochers, y compris sur les emprises foncières de la copropriété de la Commanderie une fois les bâtiments démolis et les terrains mis à nus. Ce projet d'aménagement sera sous maitrise d'ouvrage de la Ville de Nogent-sur-Oise.

Envoyé en préfecture le 17/10/2024
Reçu en préfecture le 17/10/2024
Publié le 18/10/2024
ID : 060-216001743-20240219-17BIS_CM190224-CC

	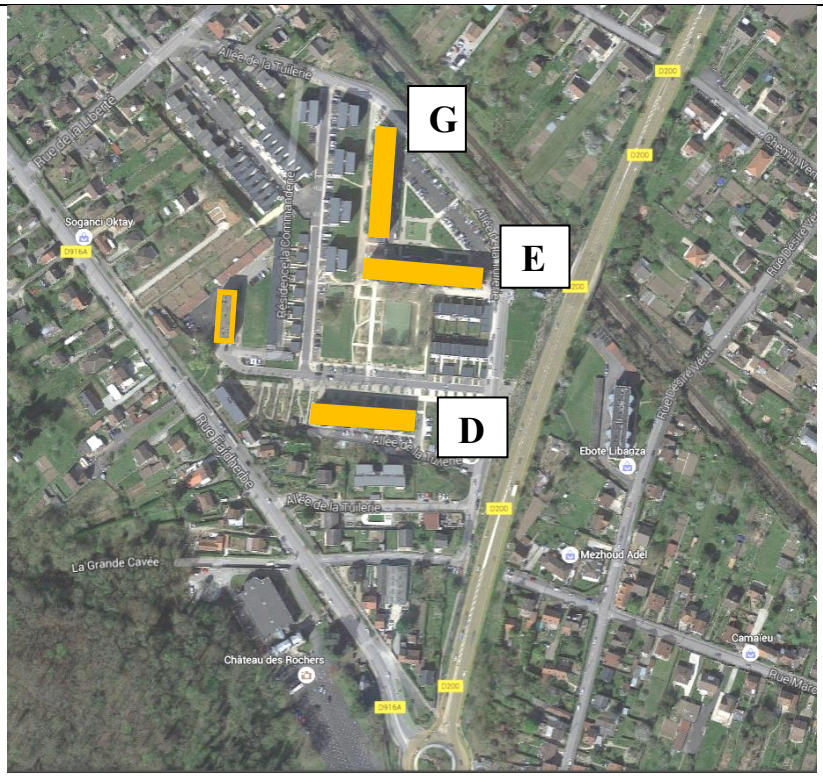
Partenaires	ACSO, Etat (DDT, ANAH), Ville de Nogent-sur-Oise, CDC Habitat, Concessionnaire, Tribunal judiciaire de Senlis
Calendrier	Novembre 2023 : saisine du tribunal judiciaire de Senlis et déclenchement de la procédure de carence Décembre 2023 : lancement de la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) à la concession d'aménagement 1er semestre 2024 : lancement de la consultation en vue de designer le concessionnaire 4ème trimestre 2024 : ordonnance de carence par le tribunal judiciaire de Senlis et désignation du concessionnaire A partir de 2025 : arrêté de DUP et de cessibilité par la Préfecture de l'Oise, puis ordonnances d'expropriation, mise en œuvre du projet de recyclage foncier (acquisitions et relogements) 2028 : démolition des trois bâtiments de la copropriété
Coût prévisionnel (TTC)	Accompagnement juridique à la procédure de carence : 67 000 euros HT (80 400 euros TTC) financés à 80% HT par l'ANAH dans le cadre de l'étude de calibrage. Mission d'AMO à la concession : 90 000 euros HT (108 000 euros TTC), financés à 50% HT par l'ANAH. Projet de recyclage foncier : déficit d'environ 25 millions d'euros, dont 20 millions financés par l'ANAH et 5 millions d'euros financés par l'ACSO.
Financeurs	ANAH ACSO
Indicateurs d'avancement	Saisine du tribunal judiciaire de Senlis et suivi de la procédure juridique Dossier de DUP déposé auprès de la Préfecture de l'Oise Suivi du projet de recyclage foncier : acquisitions, relogement, démolition
Indicateurs de résultats	Réalisation du plan de relogement Réalisation des acquisitions Maîtrise des délais (procédures, relogement, démolitions) et maîtrise des coûts

Envoyé en préfecture le 17/10/2024
Reçu en préfecture le 17/10/2024
Publié le 18/10/2024
ID : 060-216001743-20240219-17BIS_CM190224-CC

E. Secteur d'intervention n°7 de l'ORT – Ville de Montataire

Envoyé en préfecture le 17/10/2024
Reçu en préfecture le 17/10/2024
Publié le 18/10/2024
ID : 060-216001743-20240219-17BIS_CM190224-CC

Titre du projet	RECONVERSION DU SITE GOSS-MARINONI – MONTATAIRE
Type de projet	Action
Axe de rattachement	**Axe 2** : Favoriser un développement économique et commercial équilibré **Axe 4** : Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager
Description générale	Ancien site industriel majeur du bassin creillois localisé à Montataire, la friche Goss-Marinoni représente un potentiel de redéveloppement de près de **12 ha** pour l'installation d'entreprises, dans un contexte de pénurie de foncier économique. Racheté fin 2019 par l'ACSO, le site a fait l'objet d'importants **travaux de démolition et de dépollution** (dans le cadre d'une procédure de tiers-demandeur), achevés à l'automne 2023. La suite de l'opération de reconversion menée par l'ACSO consiste en l'**aménagement des voiries primaires**, avant commercialisation. Le projet comprend aussi un fort enjeu de valorisation patrimoniale, à la fois des **halles Perret** qui ont été préservées, mais aussi de la place de ce site dans l'histoire ouvrière locale.
Objectifs	**Aspect foncier** : recycler un ancien site industriel pour la création d'une nouvelle zone d'activité économique en proximité de centre-ville, sans artificialisation de terres agricoles. **Aspect environnemental** : avoir une forte ambition écologique dans la conception du projet (limitation de l'imperméabilisation des sols, accessibilité modes doux, aménagements paysagers favorisant la biodiversité, performance énergétique du site, …). **Aspect patrimonial** : valoriser la mémoire du site, matérielle et immatérielle.
Maitre d'ouvrage	ACSO
Partenaires locaux	Ville de Montataire
Coût total	9,4 M€ HT (hors réhabilitation des halles Perret)
Financements prévisionnels	Travaux de dépollution (achevés) : Ademe (356 k€) et DSIL (303 k€) Travaux de démolition et d'aménagement (en cours) : France Relance (2455 k€) – convention court jusqu'octobre 2024.
Date de lancement	2020
Date de livraison	2027
Indicateurs d'avancement	Réalisation des études d'avant-projet et du DCE Réalisation des travaux d'aménagement Commercialisation des lots Cession des charges foncières le cas échéant
Indicateurs de résultat	Réalisation du programme Maîtrise du coût estimé de l'opération Qualité des espaces publics